



Potentiel insoupçonné

Selon le ministre fédéral des Finances, Jean Chrétien, en visite dans la région hier, le Saguenay-Lac-Saint-Jean n'a par le passé, pu réaliser le potentiel qu'il détenait, son économie étant plutôt basée sur les pâtes et papiers et l'aluminium.

En page A 7

Coupe du bois

Des mesures sévères devront être prises pour protéger la forêt résineuse de l'Estrie, de Montréal et de Québec.

En page A 8

Transport en commun

De nombreux Montréalais et Montréalaises ont dû hier, faire de l'auto-stop, suite au débrayage des employés d'entretien et caissiers de la CTCUM.

En page A 9

Pornographie

Un groupe d'hommes politiques et d'Église considèrent comme une première victoire le fait que les Communes aient entrepris des démarches pour donner une définition à la pornographie.

En page B 6

Dossiers de la GRC

Le progressiste-conservateur Tom Cossitt a réclamé hier, sans succès, des détails sur la carrière à la GRC de Leslie James Bennett, ancien directeur de la sécurité et du renseignement.

En page B 7



Plus de guerre

Le président Anouar Sadate a quitté Jérusalem après s'être engagé en compagnie de Menahem Begin à ne plus jamais pousser leur pays en guerre.

En page B 9

SPORTS

Choix

Le nouvel instructeur des Saguenéens de Chicoutimi sera connu au début de la semaine prochaine. Entre-temps, les discussions avec les candidats se poursuivent.

En page B 1

Coupe Grey

L'instructeur des Alouettes de Montréal, Marv Levy, entend conserver la même ligne de conduite contre Edmonton que celle employée face à Ottawa.

En page B 1

Mécontent

Le gardien de but, Yvan Charbonneau, fait part de son insatisfaction, en demandant à passer à une autre formation.

En page B 2

SOMMAIRE

- Arts et spectacles A 10
- Annonces classées B 8
- Bourse B 11
- Cinéma A 10
- Décès B 9
- Finance B 10
- Patron B 8
- Sports B 1
- Télévision A 10



La loi 45, un message

— Pierre-Marc Johnson

par Gilles Paradis

CHICOUTIMI — Une loi, ce n'est pas là pour enrichir un avocat, c'est aussi un message. Ça peut avoir la vocation d'être un message aux partenaires impliqués.

Le ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre, M. Pierre-Marc Johnson, dans son exposé au colloque sur le projet de loi 45, orga-

nisé par le Département des sciences économiques et administratives de l'Université du Québec, à Chicoutimi, a fait cet avancé, devant plus de 500 participants, ajoutant à ceux qui croyaient que ce projet de loi était un préjugé favorable au syndicat, qu'il pouvait l'expliquer.

Faisant part que c'était à partir d'une constatation de faits, il fallait

se rendre compte que les syndicats forment la majorité et ceux qui paient la plus grande part de l'assiette fiscale au Québec.

"A cet égard, a-t-il dit, ils doivent s'attendre à une oreille attentive de notre part."

Le ministre du Travail au Cabinet Lévesque ne s'est pas caché, devant une forte présence du patronat et d'aspirants, pour dire que le débat sur le projet de loi 45 avait été surtout émotif, plus précisément de la part du patronat.

Il a cependant admis que les syndicats avaient fait leur preuve, dans le passé et que s'il n'y avait pas eu de syndicalisme au Québec, il y aurait aujourd'hui des enfants de 13 ans travaillant dans les mines.

"Le syndicalisme fait partie de nos moeurs et de nos vies. Il faut l'admettre comme l'on doit admettre qu'il puisse évoluer."

Et tentant de dédramatiser le projet de loi 45, il en a expliqué les caractéristiques des principaux

points, tout en précisant qu'il se véhiculait des informations exactes et inexactes.

Sur le vote d'accréditation syndicale à 35 pour cent, il a fait voir que c'était une mesure de protection autant pour l'employeur que pour les syndicats tout comme il a allégué que dans le précompte syndical obligatoire, actuellement au Québec, 90 pour cent des conventions collectives de travail allaient plus loin que cet article.

La Loi anti-scab, à son avis, n'est pas si maligne alors que moins de trois pour cent des conflits, depuis 1972, ont été impliqués avec des briseurs de grève.

Ces conflits sont ordinairement long et attirent nécessairement la violence", a-t-il dit.

Enfin, pour le vote secret, il voit quelque chose de public dans le monde syndical et prétend que cet article, contrairement à ce qu'en pense M. Norbert Rodrigue, ne va pas à l'encontre de l'article 87.

Une nouveauté

Au cours de la journée, le ministre Pierre-Marc Johnson a annoncé la création, d'ici quelques semaines, de l'Office des données sur les conditions de travail, qui sans être un organisme scientifique, pourra permettre l'étude du dossier de certaines petites et moyennes entreprises aux prises avec un problème de syndicalisation et n'ayant pas les moyens de négocier des salaires aussi importants que la grande industrie.

M. Johnson a mentionné son désir de revoir, dans un prochain avenir, le processus de la conciliation, disant vouloir des équipes spécialisées.

Enfin, en ce qui regarde le projet de loi 45, il a lancé trois chiffres quant aux amendements. Quelque 40, la première fois, soixante, la deuxième et finalement 75.

Et ce serait dès aujourd'hui qu'il en ferait part à ses collègues de l'Assemblée nationale.

La réflexion manquerait de profondeur

CHICOUTIMI — Il aurait fallu poursuivre plus avant la réflexion sur la réforme du Code du travail avant de formuler le projet de loi 45. C'est cependant vers un certain rapprochement et une meilleure compréhension entre patrons et syndicat qu'il y a lieu de s'orienter.

On peut retirer ces idées de la discussion d'hier soir, entendue à la table ronde organisée dans le cadre du colloque sur le projet de loi 45. Celle-ci réunissait six représentants d'organismes provinciaux.

Adhérant à cette idée de pousser plus à fond la réflexion sur le Code du travail, l'économiste Emile Bouvier s'en est tenu à un bref exposé où il a tenté de faire ressortir la nécessité de mettre d'avant un processus de négociations permanentes. Le père Bouvier a qualifié de "patchage" le projet de loi tel que rédigé actuellement.

De son côté, le directeur général des affaires publiques de la Chambre de commerce du Québec, M. Pierre Morin, a soutenu la position déjà avancée par l'ensemble des patrons, émettant l'opinion que l'adoption du projet de loi 45, tel que conçu, contribuerait à détériorer l'attrait du Québec comme lieu d'investissement.

Son collègue président de la corporation des administrateurs agréés du Québec, M. Pierre Bergeron a abondé à peu près dans le même sens, ajoutant notamment qu'il y aurait lieu de penser à d'autres mesures, telle la rationalisation des projets d'investissements

afin d'éviter la concurrence à outrance, dans l'entreprise.

Du côté patronal, le président du Conseil des hommes d'affaires québécois, M. André-J. Bélanger, a peut-être été le moins agressif à l'endroit du projet de loi 45. Si l'organisme qu'il représente eût souhaité que ce projet de loi ne soit pas présenté et qu'on pousse plus à fond la réforme du Code du travail, a-t-il indiqué, ce projet de loi n'a rien qui puisse perturber davantage les relations de travail et l'économie.

Le directeur du département des relations industrielles de l'Université de Montréal, M. Viateur Larouche, a, de son côté, défendu le projet de loi. Selon lui, il est illusoire de rêver d'équilibre parfait au chapitre des relations de travail. Le rapport de force doit exister, a-t-il dit, et si on le fait disparaître, il referra surface d'une autre façon.

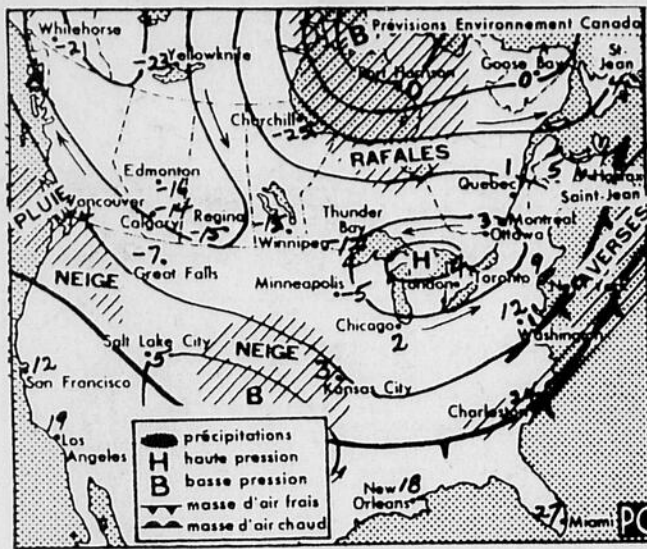
Le message du projet de loi 45, ajouta M. Larouche, c'est que les débats sur les formes et les structures auxquels on assiste habituellement négligent le plus important: le travailleur.

Par ailleurs, l'essentiel de l'intervention du président de la FTQ sur le sujet veut qu'il ne soit pas illusoire de croire qu'on pourrait au moins civiliser les occasions de conflit". M. Louis Laberge s'est dit d'avis que le projet de loi 45 ne réglerait pas tous les problèmes mais constituait un autre pas dans la bonne direction.



PROJET DE LOI 45 — M. Pierre-Marc Johnson, ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre, et M. Louis Laberge, dans le plus fort des délibérations du colloque. A gauche, M. Viateur Larouche, directeur du département des relations industrielles à l'Université de Montréal.

METEO



PREVISIONS

MONTREAL (PC) — Prévisions de la météo communiquées par Environnement Canada pour la journée de mardi, avec un aperçu pour mercredi:

Montréal et Outaouais: Ensoleillé avec passages nuageux et fraies. Vents modérés. Maximum près de 3. Aperçu pour mercredi: beau.

Abitibi et Pontiac-Témiscamingue: Nuageux avec quelques éclaircies et averses de neige. Accumulation de près de 2 cm. Vents modérés les deux jours avec rafales atteignant près de 6 kilomètres à l'heure par moments. Maximum près de moins 2. Aperçu pour mercredi: nuageux avec des flocons de neige.

Chibougamau, Haute-Mauricie et Lac-St-Jean: Nuageux avec averses de neige. Vents modérés les deux jours. Maximum de moins 2 à moins 4. Aperçu pour mercredi: nuageux avec des flocons de neige.

Québec, Trois-Rivières, Cantons de l'Est et Laurentides: Nuageux avec quelques éclaircies et des flocons de neige. Vents modérés les deux jours. Maximum près de 1. Aperçu pour mercredi: nuageux avec éclaircies.

Baie-Comeau et Rimouski: Nuageux avec quelques éclaircies et des averses de neige. Vents modérés les deux jours. Maximum près de zéro. Aperçu pour mercredi: nuageux avec éclaircies.

Gaspésie et Sept-Îles: Nuageux avec des averses de neige. Vents modérés les deux jours. Maximum près de zéro. Aperçu pour mercredi: nuageux avec éclaircies.

DANS LE MONDE

MONTREAL (C) — Voici les températures enregistrées lundi dans quelques villes:

	Min.	Max.
Victoria	-5	1
Yellowknife	-34	-25
Edmonton	-30	-13
Calgary	-25	-11
Regina	-25	-14
Winnipeg	-17	-13
Toronto	7	11
Ottawa	0	9
Montréal	2	8
Québec	-1	2
Fredericton	-6	5
Charlottetown	1	2
Halifax	0	4
Saint-Jean, T.-N.	0	2
Chicago	-4	2

MAREES

SEPT-ÎLES — La marée sera basse à 04h50 (.6cm) et haute à 11h15 (2m.6cm). Elle sera à nouveau basse à 17h40 (.6cm) et haute à 23h45 (2m.3cm).

PORT-ALFRED — La marée sera haute à 00h10 (4m.5cm) et basse à 06h15 (1m.0cm). Elle sera à nouveau haute à 12h35 (4m.9cm) et basse à 19h05 (.9cm).

CHICOUTIMI — La marée sera haute à 00h15 (3m.9cm) et basse à 07h15 (.9cm). Elle sera à nouveau haute à 12h45 (4m.4cm) et basse à 20h00 (.8cm).

LE QUOTIDIEN
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
316, AV. LABRECQUE, CHICOUTIMI

Fondé le 1er octobre 1973, édité et imprimé par LE PROGRES DU SAGUENAY LIMITEE
316, avenue Labrecque, Chicoutimi, P.Q.
Tel. 545-4480

Président du conseil d'administration et éditeur: Jean-Guy FAUCHER

Président-directeur général: Gaston VACHON

Directeur de la rédaction: Denis TREMBLAY

Redacteur en chef-éditorialiste: Bertrand TREMBLAY

Directeur de l'information: Bertrand GENEST

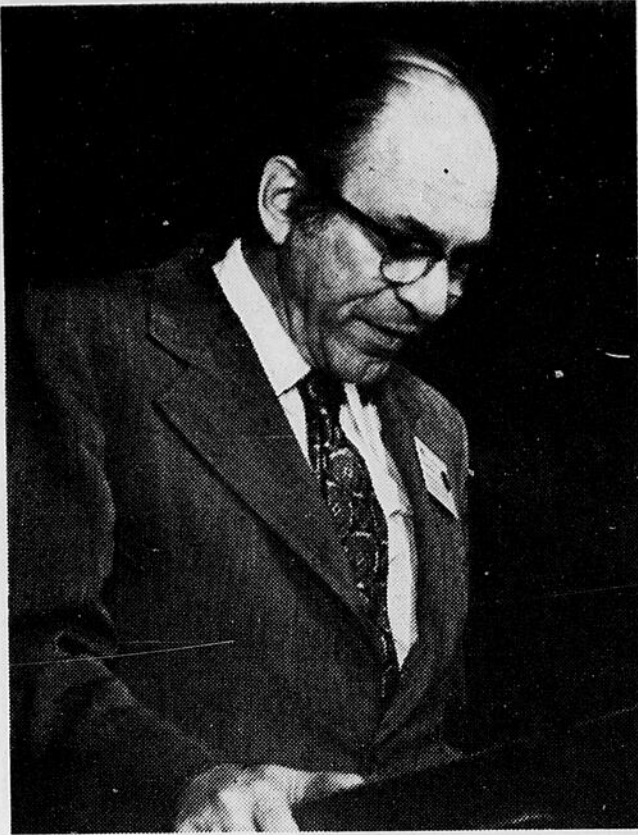
Chef des nouvelles: Claude COTE

Alma et les environs: 662-7829
St-Félicien et les environs: 879-3822
Sans frais interurbains: Abonnement et Service à domicile: 545-4664
Petites annonces classées: 545-4895

chef de pupitre: Charles-J. GAUVIN
Directeur des ventes: Paul BERGERON
Directeur de la publicité: Jean TREMBLAY
Directeur, mise en marche à la circulation: Jean BELAND
Directeur du tirage: Jean-Louis LAVOIE

Le QUOTIDIEN DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN est membre de La Presse Canadienne qui transmet également une sélection des meilleures informations des agences France-Presse Associated Press et Reuter et de CONPA (Canadian Daily Newspaper Association). Seule La Presse Canadienne est autorisée à reproduire les textes de Le Quotidien du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Dépôt légal: Bibliothèque Nationale du Québec, Courrier de la Deuxième classe (no 3213)



Frederic Meyers

Le conseil de Dolbeau décrète la démolition de l'usine de pompage

par Laurent Tremblay

DOLBEAU — Le conseil municipal de Dolbeau a décidé, hier soir, de procéder à la démolition de la vieille usine de pompage.

C'est au cours d'une réunion spéciale où siégeaient les quatre nouveaux conseillers de l'équipe du renouveau avec le maire, Mme Suzanne Niquet, que l'on a accepté la recommandation faite par le directeur des travaux publics, M. Marcel Boily. Celui-ci mentionnait notamment que les ingénieurs conseillaient de ne garder cette usine de pompage qu'un an après la construction de l'usine de filtration; il en avait coûté \$6,700 de dépenses en dix mois, et que la compagnie d'assurance n'augmenterait pas les primes, puisque l'usine actuelle est construite depuis deux ans.

En réponse au conseiller

Selon Frederic Meyers Deux critères unissent le patronat et les syndicats

par Gilles Paradis

CHICOUTIMI — Le directeur de l'Institut des relations industrielles de la Faculté d'administration à l'Université de la Californie, à Los Angeles, M. Frederic Meyers, appelé à faire ses commentaires sur le colloque sur la loi 45, à Chicoutimi, hier, a vu deux critères de base sur lesquels le patronat et la partie syndicale se sont mis d'accord.

Les deux parties veulent établir ou progresser vers un équilibre entre eux et veulent minimiser la violence qui a marqué leur rapport.

Disant vouloir être très prudents dans ses comparaisons tout comme en tirant des conclusions, parce que d'un pays à l'autre, les pièces du jeu ne sont pas les mêmes, M. Meyers a indiqué que ces deux critères appliqués à la réalité sont imprévisibles et doivent être traités avec beaucoup de pondération.

Quant aux principes fondamentaux à être acceptés, il a vu que dans la société québécoise le système de convention collective de travail n'est plus remis en question; que les négociations d'une convention collective et les rapports quotidiens ne sont pas un moyen pour changer les institutions fondamentales de la société.

De la loi 45, avouant ne pas vouloir se baser sur les modifications que le ministre du Travail doit annoncer, il a dit ne pouvoir juger sur les retenues obligatoires des cotisations des non syndiqués.

Les briseurs de grève, le spécialiste des Relations industrielles, voit à une mesure qui minimiserait la violence mais que c'était article qui pouvait inciter des discussions, se disant d'accord avec le paneliste Viateur Larouche sur les services publics.

L'arbitrage obligatoire est à ses yeux une solution possible pour les syndicats à leur première convention de travail, mais il croit que l'on devrait ajouter le critère que le ministre du Travail devrait intervenir s'il y voit de la mauvaise foi d'une part comme de l'autre.

Parlant un français que l'on peut qualifier de très bon, le spécialiste américain voit dans le vote secret une question de principe.

"Ce sont les syndicats qui la soulèvent, a-t-il dit. En acceptant la protection de la loi, comme les entreprises, ils doivent aussi accepter une certaine part d'ingérence. Je ne trouve rien de déraisonnable dans cet article.

Enfin, quant à l'accréditation à 30 pour cent, M. Frederic Meyers estime que le niveau d'adhérent est pragmatique. Il a rappelé qu'aux Etats-Unis, au niveau de la syndicalisation, on demandait 10 pour cent et que l'on avait grimpé par la suite à 25 pour cent. "Vaut mieux se tromper avec un niveau trop bas qu'avec un niveau trop élevé."

Roland Hébert sera traité comme les autres citoyens

par Guy Bergeron

CHICOUTIMI — L'homme d'affaires bien connu, M. Roland Hébert, sera traité comme tous les autres citoyens.

En effet, le directeur Gérard Giroux de la Sûreté municipale de Chicoutimi, a affirmé hier que le rapport des incidents survenus au Centre Georges-Vézina, jeudi dernier, lors de la rencontre entre les Sagueniens et les Castors de Sherbrooke, de la Ligue junior majeure du Québec, était soumis au procureur de la municipalité de Chicoutimi, Me Gilles Prévost.

En effet, au cours des prochaines heures, Me Prévost devrait décider s'il portera ou non, des accusations contre M. Hébert, en vertu du règlement de paix et bon ordre, de la ville de Chicoutimi.

pour choisir les représentants du conseil.

Quai

Le conseil a accepté de payer un montant maximum de \$1,636 comme la ville de Mistassini pour défrayer tout déficit éventuel du projet de construction d'un quai à l'embouchure de la rivière Mistassini. On abrogeait ainsi la résolution du 25 août qui mentionnait jusqu'à concurrence de \$5,000.

Ce projet parainné par la Chambre de commerce du secteur de Dolbeau est évalué à \$177,626 dont \$144,353 seraient versés par le programme Canada au Travail; \$30,000 par Environnement Canada et \$3,273 répartis par les deux municipalités, créant ainsi une douzaine d'emplois.

Le conseiller Jean-Paul Binet qui a proposé la résolution devait préciser qu'il y

aurait peut-être eu d'autres projets à faire valoir. Il souligna que la ville voisine pourrait arrêter ses bonnes intentions et s'impliquer dans d'autres projets du secteur comme le Commissariat industriel supporté par Dolbeau et d'autres municipalités. Il a toutefois admis que ce programme était bénéfique sur le plan financier en considérant qu'il n'en coûterait pas trop cher à la municipalité advenant un déficit.

Rôle d'évaluation

Le conseil municipal demandera au ministère des Affaires municipales une prolongation du délai pour le dépôt du rôle d'évaluation pour l'année financière 1978 jusqu'au 31 décembre 1977. Mme Niquet a mentionné que la firme Evaluation Technique Inc. avait été engagée en septembre. Cette firme soulignait qu'il se pourrait que le rapport soit déposé avant la fin de l'année.

Maire suppléant

M. Jules Marceau, conseiller au siège numéro 1 agira comme maire suppléant pour les prochains quatre mois.

Dans une entrevue accordée à l'issue de cette réunion, le maire Niquet a déclaré qu'elle était très satisfaisante de cette première séance, et ajoutait que "l'on n'aurait jamais cru que les nouveaux conseillers étaient à leur première assemblée". Elle remercia la population pour sa belle participation et les encouragea à continuer de venir à chacune des séances.

Le conseil fait ses premières armes devant les citoyens

par Laval Gagnon

CHICOUTIMI — Une centaine de Chicoutimiens, aussi attentifs que peuvent l'être, en début de saison, des sportifs dont l'équipe locale a subi de profonds changements, se sont déplacés hier, pour voir évoluer — ou surveiller — leur nouveau conseil municipal qui tenait sa première séance (joute) publique.

Et certains "spectateurs" soucieux d'une évaluation quand même experte de quelques recrues, ne se sont pas gênés pour rappeler à l'ordre celles qui maniaient de façon pas très experte l'instrument qui semble devenir de plus en plus le symbole de la démocratie en assemblée publique: le micro.

Indice du renouveau, tant souhaité et commenté: même le gérant de l'équipe et un ou deux vétérans ont été rappelés à l'ordre sur ce point.

Renouveau certes. Mais, les dédales de la démocratie l'exigent, il faudra bien sûr attendre quelques semaines, voire quelques mois, avant de savoir au niveau de la participation populaire comme au sein du conseil lui-même, si ce renouveau est animé par un souffle, une bourrasque, ou une vague de fonds.

Renouveau au niveau de l'information: les journalistes ont été "rassasiés" par une liasse de documents (environ un demi-pouce d'épais). Il sont pu aussi assister au comité général précédant l'assemblée.

Renouveau en ce qui concerne le fonctionnement: plusieurs items "de cuisine" ont été traités publiquement.

Renouveau, bien sûr, au niveau des conseillers: cinq nouveaux élus manifestement désireux de s'impliquer dans l'administration et dont les interventions ont à quelques reprises été "enterrées" par les applaudissements de l'assistance. Certaines recrues aussi, il fallait s'y attendre ont tenté, quelquefois avec succès, de séduire leurs partisans.

Il faut incidemment reconnaître que le maître de cérémonie, le maire Girard, s'est chargé, comme jamais, de leur donner des victuailles à se mettre sous la dent. Chacun donc pourra assouvir sa soif de responsabilités et sa faim de travail.

Donc, somme toute, une première séance qui augure bien. Les nouveaux conseillers sont fringants. Les vétérans s'adaptent...

Jean-Paul Noël perd la vie à St-Honoré

par Guy Bergeron

SAINT-HONORE — M. Jean-Paul Noël, un individu âgé de 55 ans, a connu la mort, hier soir, lorsqu'il fut happé par une automobile non loin de la carrière, à St-Honoré.

La victime aurait perdu la vie au moment où elle traversait la rue.

M. Noël demeurait depuis quelques mois à St-Honoré, mais il a passé une grande partie de sa vie à Chicoutimi, sur l'avenue Ste-Anne, à l'intersection de la rue Jacques-Cartier.

M. Noël avait dernière-

VENTE D'AUTOS USAGEES
LES 25-26 et 27 NOV.

Une première au Sag.-Lac-St-Jean

ACHETEZ VOTRE VOITURE A LA LIVRE **PRIX A PARTIR DE 0.03 la livre**

L'OCCASION REVEE D'ACHETER VOTRE 2IEME VOITURE

DU JAMAIS VU DES PRIX SANS POIDS ESCOMPTÉ DE VALEUR IMBALANCEABLE

Toujours plus pour atteindre "le point" de la perfection.

TOUS ON SE REND CHEZ:

Garneau auto Itée
225, boul. Marcotte, Roberval Tél.: 275-1641.
Chrysler — Le Baron — Le Cordoba — Caravelle — Plymouth Fury
Volare — Sapporo — Colt — Arrow — Camion Dodge

LE QUOTIDIEN
TARIF D'ABONNEMENT

Par porteur au Saguenay-Lac-St-Jean

\$1 10 par semaine
Prix dans les dépôts \$0 25 la copie

PAR LA POSTE
Sag.-Lac-St-Jean-Côte Nord
6 mois \$35 00 1 an \$65 00

Autres régions au Canada
6 mois \$45 00 1 an \$80 00

Pays étrangers
6 mois \$65 00 1 an \$125 00

Autorisé comme envoi postal de deuxième classe, ministre des Postes et port payé en numéraire

Dépôt légal Bibliothèque Nationale du Québec

Les timbres à 14 cents

OTTAWA (PC) — Il en coûtera deux cents de plus à compter du 1er avril 1978, pour poster une lettre de première classe au Canada, alors que le tarif passera de 12 à 14 cents.

Tous les tarifs postaux, tant pour l'intérieur du pays augmenteront d'ici quelque quatre mois.

Le colloque sur la loi 45 donne lieu à des interventions pleines de mordant

CHICOUTIMI — C'est essentiellement à un débat autour de l'équilibre des forces entre patrons et syndicats que se sont livrés les participants régionaux aux tables rondes organisées hier, à Chicoutimi, dans le cadre du colloque sur le projet de loi 45.

Quelques interventions mordantes ou colorées, comme celles du président de la FTQ, M. Louis Laperle, ou du député de Joliette, M. Guy Chevrette, ont ponctuée les discussions.

Les représentants patronaux invités à participer à ces discussions ont soutenu, pour la plupart, que le projet de loi 45, tel que présenté originellement, n'offrait rien aux patrons en échange de ce qu'on assurait aux syndicats.

Le président des Immeubles Murdock, M. Eddy Lalande, et le directeur du personnel de Proviso dans la région, M. Marc Pagé, ont été les principaux interlocuteurs à soutenir cette position. Ils allaient ainsi dans le sens de celle adoptée plus tôt par le vice-président exécutif du Conseil du patronat, M. Ghislain Dufour.

Le président-directeur général de la Fédération des caisses d'épargne économique du Québec, M. Jacques Gagnon, a également abondé sensiblement dans le même sens.

Ceux-ci ont soutenu, en substance, que la loi anti-scabs ne réglerait pas le problème de la violence dans les conflits, qu'un pourcentage de 35 pour cent des membres pour l'accréditation syndicale paraissait insuffisant et se

sont opposés au principe de l'arbitrage possible lors de la négociation d'une première convention collective.

La riposte syndicale ne s'est pas fait attendre, notamment avec l'intervention de la présidente du Conseil central des syndi-

cats nationaux de la région, Mlle Denise Leduc, et celle du représentant de la Fraternité interprovinciale des ouvriers de l'électricité (FTQ), M. Edmond Poirier.

Mlle Leduc, pour sa part, a évalué le projet de loi 45 comme un instrument susceptible de corriger quel-

que peu une situation de déséquilibre qui existe depuis toujours et fait sans cesse des patrons les grands vainqueurs.

Textes de Gilles Paradis et de Claude Fortin

M. Poirier a notamment parlé à l'instar de la CSN du désaccord de sa centrale avec le principe de l'ingérence du gouvernement dans les affaires syndicales, manifesté dans ce cas-ci par l'obligation de la tenue du vote secret.

Egalement invité à participer au débat, le président de la FSSA, M. Jean Halley, a défendu le principe du projet de loi 45, précisant cependant que le gouvernement devrait l'amender de façon à arrêter toute production dans l'entreprise dès qu'il y a déclenchement d'une grève. Selon M. Halley, une législation adéquate interdirait le travail des cadres en période de conflit. C'est là la règle du jeu, a-t-il tenté de faire valoir.

Du mordant

C'est une intervention pleine de mordant d'un entrepreneur d'Alma, M. Laval Fortin, qui a provoqué l'entrée prématurée dans le débat du président de la FTQ, M. Louis Laperle, de même que celle du député de Joliette, M. Guy Chevrette.

M. Fortin ne s'est à peu près pas engagé dans les sentiers battus de la critique du projet de loi 45, pour se livrer plutôt à une sorte de réflexion personnelle sur le monde du travail et le contexte dans lequel évolue la petite et moyenne entreprise. Pour M. Fortin, les conditions d'opération de la PME sont de plus en plus difficiles, et les syndicats doivent en tenir compte en négociant de façon raisonnable.

L'octroi d'une augmentation de salaire doublée d'une baisse de productivité coûte très cher à l'entreprise et affecte grandement sa capacité concurrentielle, a-t-il notamment souligné.

C'est cette intervention qui a incité M. Louis Laperle à se lancer dans une presque allocution sur la nécessité de l'honnêteté mutuelle entre patrons et employés.

M. Laperle a réaffirmé son opposition au financement de l'entreprise sur le dos des travailleurs et rappelé, en donnant l'exemple de la papeterie Wayagamak, que l'insuffisance d'investissements dans la machinerie était l'un des très importants facteurs du manque de productivité. Le député Guy Chevrette



COLORE — Un représentant almatois du patronat, M. Laval Fortin, a fait une intervention mordante et colorée, hier après-midi, au colloque sur le projet de loi 45. Il a notamment suscité l'intervention prématurée du président de la FTQ, M. Louis Laperle.

a apporté une touche pertinente au débat en soulignant que si on avait utilisé des briseurs de grève dans seulement 72 conflits depuis 1972, ces conflits avaient duré en moyenne 171 jours. Il voulait ainsi répondre aux opinions patronales selon lesquelles une législation anti-briseurs de grève ne serait

pas justifiée au Québec, compte tenu du très petit nombre de cas ou on a recours à de tels moyens.

On estime qu'environ 600 personnes ont participé à ce colloque qui a pris une ampleur et une importance qu'on n'aurait pas soupçonnées il y a quelques temps.



LOUIS LAPERLE — Le président de la Fédération des travailleurs du Québec, M. Louis Laperle, a fait des interventions très remarquées et pleines d'emphase hier, au colloque sur le projet de loi 45.

Le CPQ réclame une révision globale du Code du Travail

CHICOUTIMI — Le Conseil du patronat du Québec a demandé, hier, que l'on continue l'analyse du projet de loi 45 mais, qu'immédiatement on en retire les quatre parties les plus litigieuses, soit celles relatives au vote secret, au précompte syndical obligatoire, à l'arbitrage du premier différend et aux briseurs de grève.

Enfin, le CPQ veut que l'on demande spécifiquement à la Commission de réforme des lois ouvrières annoncée par le ministre Pierre-Marc Johnson, d'étudier le mérite de ces diverses propositions dans le cadre d'un projet global de révision du code.

Premier invité à faire un exposé au colloque sur le projet de loi 45, organisé le Département des sciences économiques et administratives de l'Université du Québec à Chicoutimi, M. Ghislain Dufour, président exécutif du Conseil du patronat a lancé qu'un tel compromis lui apparaissait honorable pour tous.

S'expliquant, il a dit que depuis le dépôt du projet de loi 45, les centrales syndicales ont enregistré une fin de non-recevoir totale au sujet d'un seul de ses articles, celui relatif au vote secret.

"Nous reportons cette question pour une étude ultérieure, au même titre que l'article sur les briseurs de grève: principe pour principe."

Quant au précompte syndical obligatoire, a-t-il indiqué, s'il est vrai qu'il ne vise selon l'argumentation syndicale, que 10 à 15 pour

cent des travailleurs, il n'y a pas lieu d'en faire un drame à court terme, tout au moins tant et aussi longtemps qu'il ne connaîtra pas précisément les responsabilités qu'il devra assumer en contrepartie.

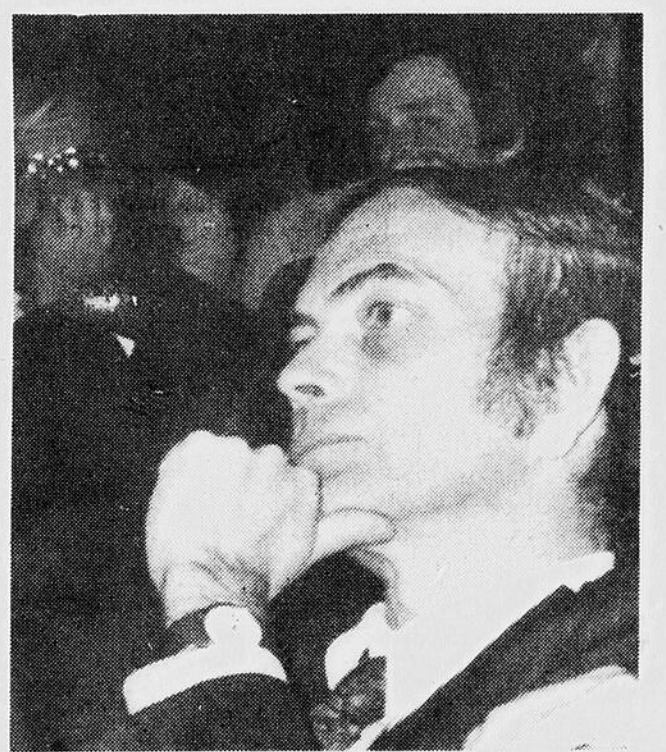
Sur la formule d'arbitrage du premier différend, M. Ghislain Dufour a admis que c'était de l'inconnu pour les deux parties, syndicale et patronale, et son étude plus en profondeur, à ses yeux, ne pourrait être que bénéfique.

"Ainsi, a-t-il dit, pour renchérir ses propos, à ce sujet, en Commission parlementaire, à la question précise du ministre:

"Croyez-vous que le conflit devrait prendre fin à la nomination de l'arbitre?", la CSN a répondu "oui" et la FTQ "non". Le moins que l'on puisse dire est qu'on ne sait pas où on se dirige."

M. Ghislain Dufour a relevé que le compromis du Conseil du patronat continue d'avantager très nettement le syndicalisme. "Des accréditations plus faciles, la protection assurée de l'emploi du gréviste ou du lock-out, une procédure de conciliation maintenant volontaire, etc., sans en core la aucune contrepartie patronale."

Le vice-président exécutif du Conseil du patronat a indiqué que le gouvernement, par ce compromis, éviterait de placer face à face, pour des années à venir, un vainqueur et un vaincu. "Du même coup, il éviterait de s'engager dans une démarche dont il ignore jusqu'à présent les retombées économiques



M. Ghislain Dufour, du Conseil du patronat du Québec.

négligées possibles, notamment sur les PME (petites et moyennes entreprises)."

"Pour le patronat, a conclu M. Ghislain Dufour, ce ne serait pas une victoire. Mais, il aurait au moins le sentiment, comme premier responsable de l'activité économique de cette province, d'avoir été en partie écouté."

Et il oublierait peut-être, pour un temps, du moins, que ce projet de loi 45 ne parle pas des véritables causes de la violence, le piquetage, et les piqueteurs professionnels, les services essentiels qui ne sont pas assurés à la population, même dans le secteur privé, le boycottage secondaire, et que sais-je encore."

La loi 45 corrige une situation qu'on a trop longtemps tolérée

— Norbert Rodrigue



M. Norbert Rodrigue, président de la CSN

luttés qu'ont eues à mener les femmes pour obtenir un simulacre de droit au travail et à la maternité qui est encore contesté aujourd'hui. "Sauf que, avec le temps, on ne leur refuse pas l'accès à certaines fonctions."

On préfère entretenir l'image que certaines fonctions leur sont réservées. On n'impose pas de conditions sauvages à la femme qui désire enfanter, on ne l'engage tout simplement pas."

M. Rodrigue a dénoncé ceux qui prétendent que dans des conflits de travail seule l'entreprise peut perdre alors que les travailleurs ont tout à gagner.

"Quand on sait que les travailleurs sont privés de leur gagne-pain et que les patrons ont tout le loisir, soit de continuer à opérer avec des cadres, soit d'engager des scabs, soit de déménager la production sinon à faire fructifier autrement leurs profits sur le dos des travailleurs. De toute façon, la rupture de production ne peut en aucun cas avoir le même poids sur les épaules du travailleur et sur celles du patron."

Libertés individuelles

Sur un ton sarcastique, M. Norbert Rodrigue a ajouté que "quand le Conseil du patronat s'érige en défenseur inconditionnel des libertés individuelles, qu'il s'oppose aux libertés collectives, le sens profond de cette démarche doit être bien saisi."

"Le patronat tente de cette façon de faire croire à tout le monde, en particulier aux travailleurs, qu'ils perdront des avantages si lui, le patronat, perd des privilèges."

A ses yeux, le patronat n'est pas sans savoir que privés d'organisations collectives pour prendre la défense de leurs intérêts et de leurs droits, les travailleurs sont des proies plus faciles. "Isolés, livrés à l'arbitraire, les travailleurs ont découvert peu à peu la force de l'organisation collective et la possibilité de contenir, lorsque regroupés, le poids des différents pouvoirs qui s'exercent quotidiennement sur leurs vies."

Après avoir énuméré les points que le Conseil du patronat tentait de faire éliminer de la loi 45, le président de la CSN a conclu que le patronat défend les mêmes idées depuis toujours et cherchait avec tous les moyens dont il disposait à paralyser le développement du syndicalisme, précisant qu'il faisait ce geste dans une société où il y a moins de 50 pour cent de travailleurs syndiqués.

Enfin, M. Rodrigue a énuméré plusieurs mesures importantes qui ne se trouvent pas dans le projet de loi, dont l'établissement de normes protégeant vraiment la sécurité et la santé des travailleurs, la reconnaissance des droits relatifs à la maternité, la syndicalisation des cadres et l'interdiction de l'utilisation des fliers-à-bras.

"Si les amendements rendent inopérantes les dispositions de la loi anti-scab, le maintien des votes secrets, a-t-il lancé, en conclusion, la CSN pourrait bien changer d'idée sur la loi 45."

CHICOUTIMI — Le projet de loi 45, en s'inscrivant dans la logique même du système, ne bouleverse pas les valeurs fondamentales du système actuel. Il ne fait que tenter de corriger certains aspects d'une situation qu'on avait trop longtemps laissée pourrir.

C'est en ces termes que s'est exprimé le président de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), M. Norbert Rodrigue, hier, à Chicoutimi, lors de son exposé sur le projet de loi 45, au colloque organisé par le Département des sciences économiques et administratives de l'Université du Québec à Chicoutimi, devant plus de 500 participants fort intéressés, dont le ministre du Travail, M. Pierre-Marc Johnson et la critique du monde du travail à l'Opposition officielle, M. Claude Forget, ancien ministre des Affaires sociales dans le gouvernement Bourassa.

"Pendant que les travailleurs devaient poursuivre cette lutte pour la conquête de leurs droits et la défense de leurs intérêts, a dit M. Norbert Rodrigue, la CSN constate que les patrons n'ont jamais eu à se battre pour conquérir leur liberté d'organisation, d'association et de commerce."

M. Rodrigue a rappelé que les patrons n'ont jamais été emprisonnés pour avoir voulu obtenir une législation favorable et de meilleures conditions d'existence.

Depuis cent ans leur lobbying auprès de l'Etat ne leur a-t-il pas permis de réussir à déséquilibrer en leur faveur le rapport de forces entre les parties?", s'est-il demandé. Le président de la CSN a également rappelé les

Garanti, blanc sur noir! sur les dépôts de 5 ans (dépot minimum: \$500)

9⁸ intérêts versés tous les 6 mois

9¹⁴ intérêts versés annuellement

N'hésitez pas à nous téléphoner pour plus de renseignements. Nous avons aussi d'autres échéances à d'autres taux.

494, Champs Elysées, Chicoutimi • 549-6490
Plaza d'Alma, 585, Collard ouest. 668-3391

TRUST GÉNÉRAL

Institution inscrite à la Régie de l'Assurance-dépôts du Québec

COMMENTAIRE QUOTIDIEN

On fait l'examen du projet de loi 45

Après avoir assisté à l'examen du projet de loi 45 sur la réforme du Code du travail, hier, j'ai la conviction que son adoption ne sera pas suffisante pour atteindre le but fixé: l'amélioration de la situation du travailleur syndiqué dans le contexte socio-économique québécois.

Il faudra parvenir à assainir la mentalité des grands meneurs de jeu, les patrons et les chefs syndicaux. Si les plus influents s'observent comme des ennemis, s'appliquent à faire basculer en leur faveur l'équilibre des forces plutôt que de favoriser une meilleure compréhension des intérêts communs, c'est le simple travailleur qui en souffrira davantage.

Car les affrontements, les grèves et les lock-out, lui imposent finalement les plus cruelles épreuves. Les patrons perdent des sous sans doute et les chefs syndicaux n'ont pas non plus la vie facile, mais ils ne subissent pas aussi brutalement, comme le travailleur, une chute de leur revenu personnel parfois long à rattraper.

Et lorsque des coups de force ou une mauvaise interprétation des possibilités des marchés et de la concurrence conduisent à la fermeture d'une

entreprise, c'est encore le travailleur qui est le plus touché. On en sait quelque chose dans une région comme la nôtre qui, malgré le rayonnement universel de ses deux grandes industries des pâtes et papiers et de l'aluminium, détient le championnat du chômage.

Le colloque sur le projet de loi 45 présenté hier, par le département des sciences économiques et administratives de l'Université du Québec à Chicoutimi, a permis d'obtenir le meilleur éclairage possible sur l'état des relations ouvrières-patronales au Québec et la pensée des représentants syndicaux et patronaux ainsi que l'analyse objective et bien documentée des spécialistes les plus respectés.

Chez les personnages directement impliqués dans le débat, le président Louis Laberge de la FTQ et l'industriel Laval Fortin d'Alma ont sûrement fait les interventions les plus colorées et les plus remarquables.

Le premier utilise un langage clair, sans dialectique savante. Son sens de la répartition permet de décontracter les discussions les plus chargées d'émotivité. C'est un adepte du "syndicalisme d'affaires", qui se dit ouvert au dialogue, même si le patronat observe avec

amertume certaines concessions excessives qui lui furent arrachées dans les secteurs de la construction notamment.

Quant à Laval Fortin, même les représentants syndicaux ont jugé finalement son attitude courageuse. L'homme d'affaires s'est exprimé avec sincérité; il a livré un véritable témoignage. On espère seulement, après l'avoir entendu décrire le cul-de-sac dans lequel se sentent présentement coincées les petites et moyennes entreprises, qu'une issue favorable apparaîtra au bénéfice de la région...

La question des relations ouvrières-patronales est fort complexe. Les quelque 500 personnes présentes au colloque d'hier, à la polyvalente Charles-Gravel, l'ont constaté une fois de plus.

Le rôle du ministre du Travail demeure périlleux. Le nouveau titulaire Pierre-Marc Johnson possède sans doute l'avantage du magnétisme, mais son projet de loi ne paraît toujours pas avoir gagné l'adhésion du monde pa-

tronal. Quant aux chefs syndicaux, ils n'acceptent pas non plus la volonté du gouvernement péquiste de surveiller l'application du vote de grève secret et obligatoire.

On connaîtra, à la conférence de presse que donnera le ministre Johnson, aujourd'hui, à Québec, les amendements au Code du travail.

Mais les modifications à cette réforme partielle du Code du travail produiront des effets contraires aux fruits escomptés par le simple travailleur, si les grands chefs syndicaux — surtout ceux maniés par une go-gauche irraisonnée — et certains éléments du monde patronal, n'amendent pas non plus leur mentalité.

Bertrand TREMBLAY

AU FIL DE LA PENSÉE

L'économie régionale se désagrège

Le président Paul Tremblay, du CRD, a fait un discours choc à l'ouverture du "Carrefour-Travail" tenu à Alma, en fin de semaine dernière. En voici la substance.

Les causes

21% de chômage dans la région! Nous sommes loin des 10,5% que nous annonce Statistique Canada à qui il reste à prouver que nous avons tort.

Comment expliquer cette situation et, surtout, comment y remédier?

Il y a d'abord, à mon avis, la récession normale, mondiale de l'emploi. Ceci est dû aux progrès techniques et technologiques qui, de plus en plus vont déclasser certaines catégories de travailleurs, ceci à d'ailleurs un bon côté puisque la fabrication des machines qui remplacent les hommes nécessite de la main-d'œuvre. L'ennui, c'est fabriquer ailleurs que chez nous.

Il y a certainement les relations de travail qui n'incitent certainement pas les employeurs à s'acheter des ennemis en grossissant leur personnel, la baisse de productivité, allée à des salaires plus élevés, à des semaines de travail plus courtes, ne favorisent certes pas la création d'emplois. Il y a eu, et il y a encore, la faiblesse du patronat qui aucune structure efficace n'unit et qui est très souvent impuissant devant les machines énormes que sont devenus les syndicats.

Il y a le manque du sens des responsabilités que tous nous affichons, les patrons veulent plus en payant moins, les employés veulent plus en donnant moins. Il y a la complaisance de ceux qui ont les armes pour combattre les abus et qui ne font rien, qui laissent quelques hommes et, en particulier, des leaders syndicaux, bafouer les lois, violer les droits les plus élémentaires des citoyens — et je rappelle ici que les patrons sont des citoyens — qui tolèrent qu'un Andre Desjardins fasse des millions de dollars de dégâts, paralyse des milliers de travailleurs et provoque une inertie dont chaque minute est ruineuse pour le pays. Que pensez-vous qu'il serait arrivé à n'importe lequel d'entre vous en pareil cas?

Notre région peut se vanter d'être à la fine pointe du syndicalisme ce dont nous avons tout lieu de nous enorgueillir, mais nous avons aussi la médaille d'or des compétitions de chômage. Je ne renie pas le syndicalisme, mais je dénonce celui des grèves sauvages, du vandalisme, des votes truqués et des mâtreaux qui ne peuvent que décourager ceux qui ont la volonté d'investir leur argent et leurs énergies dans des entreprises qui créent de l'emploi.

Les employeurs ont également une lourde part de responsabilités, par leur isolement, ils se sont placés en état d'infériorité et ont dû consentir des avantages et des rémunérations tels que ceux qui aujourd'hui auraient le désir de se lan-

cer en affaires sont effrayés à la seule pensée d'avoir à affronter tout cela.

L'école du socialisme

Ceux qui ont prêché ou prêchent encore le socialisme à outrance ne peuvent évidemment pas être des "entrepreneurs", par ailleurs, ceux qui enseignent le socialisme dans les maisons d'éducation ne peuvent sûrement pas former de futurs "entrepreneurs", car, pour l'apôtre du socialisme, l'"entrepreneur" est la bête à abattre par tous les moyens.

En effet, l'entrepreneur est l'élément dynamique et vital de toute entreprise. Sans son leadership, les ressources de production demeurent des ressources et ne deviennent jamais production, dans une économie comme celle que nous connaissons, la qualité et la performance de l'entrepreneur déterminent le succès d'une entreprise et sa survivance. Celui qui peut faire pousser deux plantes où il en poussait une auparavant contribue à l'humanité autant que le philosophe ou le mathématicien.

C'est ce que certains de nos forts en queue du Québec ne veulent ou ne peuvent admettre, parce que totalement inexpérimentés dans ce domaine, ne vivant que de rêve et d'illusion à l'abri de la misère, dans des tours d'ivoire, la plupart du temps grassement rémunérés grâce au travail et au génie productif de l'entreprise privée.

L'entreprise privée souffre, entre autres, de deux grands maux: l'individualisme et le gigantisme. Ces deux maux peuvent rendre l'entreprise privée ou trop efficace ou trop peu efficace, la predisposent aux critiques des socialistes, engendrent l'ingratitude envers ceux qui la défendent et l'injustice envers la population.

La petite entreprise privée rêve encore d'un individualisme dépassé qui veut ignorer les forces en mouvement en mutation constante qui l'entourent, dans un environnement où tout appelle à la coopération et à l'esprit d'équipe, la grande entreprise privée organisée des conglomerats énormes frisant le gigantisme ou trop souvent seule la rentabilité immédiate est la loi dont les dirigeants sont les prophètes. Ces maux et d'autres ont engendré deux solitudes.

Ces deux solitudes, celle des théoriciens socialistes qui condamnent la libre entreprise et celle de l'entrepreneur de la libre entreprise qui boude les théoriciens doivent tôt ou tard se rapprocher pour en arriver d'abord à un dialogue sincère et efficace, puis à un consensus permettant la vie en commun, puis enfin à une collaboration franche et constante au bénéfice de la collectivité.

L'entrepreneur, qui naîtra demain, devra occuper, au sein de ces deux solitudes, la place qui lui revient de droit afin d'y développer sa propre initiative dans des entreprises libres de contraintes erronées et injustifiées.

Face au développement et au changement technologique perpétuel et opérant au sein d'une société de plus en plus urbanisée, l'initiative privée ne pourra plus être seulement "personnelle", mais il lui faudra être également "communautaire". Cela ne doit pas l'empêcher toutefois de conserver cet esprit d'initiative et ce goût du défi, héritage d'un passe dont notre société n'a aucune raison d'être honteuse.

La fin spécifique de l'entreprise est la créativité économique et l'entrepreneur est synonyme de créateur de richesse. L'entreprise, d'autre part, doit pouvoir se perpétuer dans le temps; il n'est pas nécessaire qu'elle grossisse démesurément, mais il est impératif qu'elle devienne constamment meilleure, pour cela, elle doit compter sur une équipe tant interne qu'externe pour orienter et évaluer ses objectifs ainsi que la performance de l'entreprise. L'équipe doit donc remplacer l'entrepreneur, l'individu.

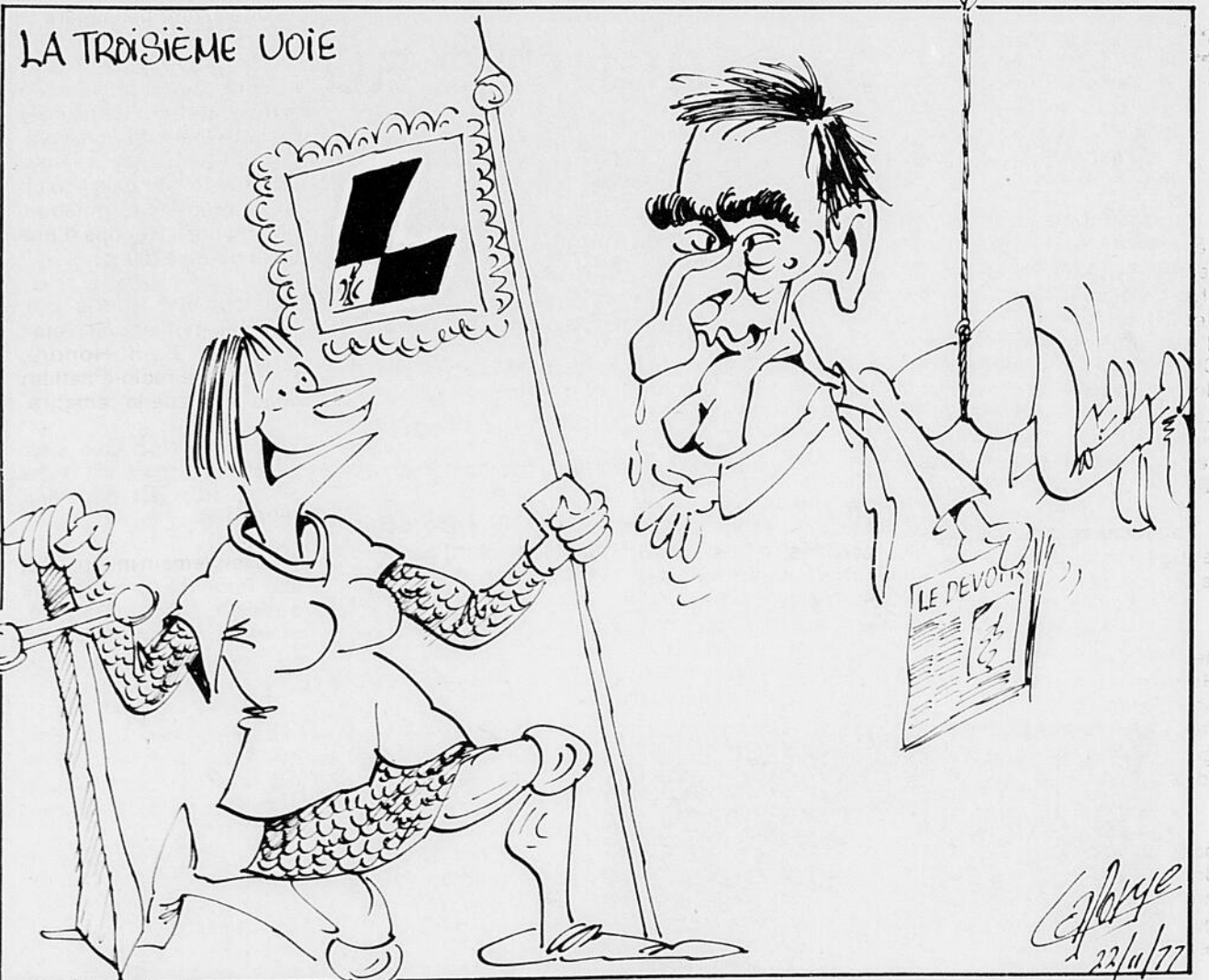
L'équipe sera une force capable de lutter avec ou contre cette force nouvelle et moderne que sont les structures gouvernementales ou paragouvernementales de plus en plus démesurées.

Le triangle d'or

Le problème des relations patronales-ouvrières n'est malheureusement pas la seule cause de nos difficultés. Toutes les politiques actuelles ne favorisent que Montréal, Québec, Sherbrooke; le fameux "triangle d'or" et nous devons nous battre à mains nues contre des canons.

Comment pouvons-nous rivaliser avec ces grands centres, choyés par tous les gouvernements alors que nous avons si peu, sinon notre courage et notre détermination à offrir? Je pense à l'autre jour, à la quantité impressionnante de ministres, de sous-ministres, de haut fonctionnaires et d'industriels que nous avons fournis à la Province et qui ont quitté la région. Pourquoi, à l'extérieur, connaît-on si bien les "bleuets" qu'on appelle "la Mafia" du Saguenay-Lac-St-Jean? Pourquoi les nôtres ont-ils si bien réussi? Parce qu'ils sont déterminés, parce qu'ils ont été, depuis leur tout jeune âge, habitués à se battre dix fois plus pour avoir ce qu'un Montréalais obtient sans l'avoir demandé. Pourquoi n'ont-ils pas pu exercer leurs talents ici? Parce que la région ne leur en donnait pas la possibilité alors que Montréal... La situation est la même en France ou en Allemagne me direz-vous; point de salut en dehors de la capitale. Je m'en moque car rien ne nous oblige à imiter bêtement les erreurs des autres.

Il fut un temps où les hauts fonctionnaires gouvernementaux allaient étudier le "modèle français" ou le "modèle suédois" alors qu'ils auraient mieux fait d'écouter les suggestions de la population des régions à qui on imposait des solutions qui n'étaient pas du tout adaptées à leurs besoins.



OPINION DES AUTRES

La Commission Pedneault était nécessaire!

La Commission de recherche pastorale présidée par l'évêque auxiliaire du diocèse, Mgr Roch Pedneault, a tenu plusieurs rencontres dans la région. On sait que l'on a produit un rapport à partir de quelque 500 mémoires que les commissaires ont reçu et on va même jusqu'à avancer que près de 5.000 personnes auraient participé activement à des groupes de réflexion avant de rédiger ces nombreux mémoires.

C'est en somme l'Eglise qui descend dans la rue pour y rencontrer ses fidèles et leur demander de s'exprimer sur la marche de cette même Eglise, une Eglise diocésaine qui, comme bien d'autres dans le monde, s'est complètement transformée ces dernières années. Elle a dû d'ailleurs faire vite, elle était tellement en retard!

On sent que tout n'est pas fait, mais que tout peut se faire. Il y aura toujours des difficultés qui s'appliqueront avec le temps! Les changements ont été non seulement brusques, mais aussi radicaux. Nous étions étonnés, dimanche dernier, d'entendre notre pasteur de paroisse, en ce qui nous concerne c'est celui de la paroisse St-Jean-de-Brebeuf de Roberval, qui s'excusait auprès de ses fidèles d'avoir été un peu plus long qu'à l'habitude dans le prône paroissial et qui se devait de ce fait écouter son sermon, son homélie!

Nos pasteurs vivant au rythme effarant du 20^e siècle deviennent aussi quelque peu stéréotypés. On s'est tellement transformé à l'inté-

rieur même des structures de l'Eglise qu'on ne sait plus comment on doit poursuivre ces transformations.

Les messes dominicales debutent le samedi dès 4h00 de l'après-midi, la grand-messe se retrouve dans certaines paroisses à 11h00 le dimanche matin. On suppose, on ajoute, on change sans trop savoir quels en seront les résultats!

Une Eglise qui se cherche non pas dans son fondement, bien sûr, qui demeure toujours le même, celui que le Christ a enseigné à ses apôtres, mais dans ses structures. Les vieux pasteurs composant une bonne partie du clergé diocésain commencent à se faire passablement âgés.

Ils ne s'y retrouvent plus! Ou ils restent en place, mais en gardant leur distance avec les paroissiens, ou ils démissionnent prématurément! Il faut maintenant six mois et plus pour trouver un remplaçant à un vicaire... lorsqu'on en trouve un!

Le laïc de ce fait est évidemment appelé à jouer un rôle beaucoup plus important dans cette Eglise diocésaine. Finis les temps où les curés s'occupaient de tout et administraient tout en nommant eux-mêmes leurs marguilliers. L'Eglise diocésaine ne veut plus de présidents directeurs généraux, des PDG à l'intérieur de ses églises paroissiales.

Elle veut ces pasteurs qui aiment leurs brebis, leur montrent où se situe la bonne route et comment on y circule. La Commission Pedneault touche au cœur du problème... Les curés nous l'ont dit l'autre soir, il faudra dorénavant dans l'Eglise diocésaine non seulement constater les lacunes, les absences, mais il faudra aussi agir, corriger et compléter! La Commis-

sion Pedneault était plus que nécessaire, elle était essentielle!

Jean-Claude St-Pierre, Directeur de l'information, Poste CHR-L-910, Roberval.

Un congrès inquiétant

A défaut d'autres choses — et si l'on excuse un petit jeu de mots —, le congrès national progressiste-conservateur du dernier week-end, qui fut soumis et sans effusion de sang d'une façon inhabituelle, a démontré que les organisateurs du parti étaient déterminés à s'assurer d'une chose plus que toute autre: que n'importe quelle image mettrait le tory en valeur.

Sous un angle, le congrès peut être vu comme un triomphe pour le leadership de M. Joe Clark...

Le public, cependant, peut être moins optimiste, car d'un autre point de vue le congrès a été profondément inquiétant; et, par la suite, la question doit être posée: à quel prix a-t-on acheté l'unité du parti?

Pour la prétendue "unité", le fait voulu d'avoir évité un débat politique possiblement décisif et une résolution peut se justifier. De même que l'élection, au nom de l'unité tory, de M. Robert Coates, un unilingue avoué et un accusé de racisme, comme président national du parti. Mais que comprendra le public dans tout cela? Quelle impression des tories donne l'incapacité de s'attaquer aux problèmes ou de contester un candidat qui représente visiblement l'extrême-droite du parti? Le public ne peut qu'émettre des conjectures.

Ce qui a été confirmé à Québec au cours de ce dernier week-end, c'est la légitimité du leadership de M. Joe Clark, non la légitimité de la prétention du parti à gouverner. "The Calgary Albertan", le 8 novembre.

Une dixième offense

Trois mois de prison pour avoir conduit en boisson

par Guy Bergeron

CHICOUTIMI — Le juge Lucien Larouche, a imposé hier matin, une peine d'emprisonnement de trois mois, à un individu de Jonquière, M. Henri Lavoie, qui, entre les années 1970 et 1977, a comparu à dix reprises pour conduite avec facultés affaiblies par l'alcool.

Le ministère public, représenté par Me Denis Vaillancourt, avait réclamé une peine d'une année de prison contre Lavoie, qui est en train de battre tous les records.

Sa dernière comparution fut reproché d'avoir conduit, en faisant osciller l'ivresse à 29.

En outre, au moment où il fut arrêté, il était déjà sous une ordonnance de probation de 24 mois, que le juge Bertrand Gagnon avait émise contre lui.

Hier matin, le juge Lucien Larouche, a pris en considération que le prévenu avait un emploi permanent à Jonquière et à la demande de Me Claude Beaulieu, de l'Aide juridique, Lavoie a été condamné au minimum de la peine d'emprisonnement, soit trois mois.

Le président du tribunal l'a soumis à une nouvelle ordonnance de probation de 24 mois.

Le prévenu purgera sa sentence les fins de semaine.

\$500 d'amende

Serge Boulianne, un individu de Chicoutimi-Nord, a bénéficié de la clemence

du tribunal hier matin, en écopant d'une amende de \$500 et a été soumis à une probation de douze mois.

Le prévenu avait admis sa culpabilité à l'accusation d'avoir été négligent dans la mise en service d'un véhicule-automobile, à la suite d'un accident qui avait causé la mort de Christian Beaumont et Louise Marceau, tous deux du boulevard Jeari-Noël Tremblay à Chicoutimi.

L'accident était survenu le 24 avril 1976, sur le boulevard Saint-Jean-Baptiste où en doublant, Boulianne avait causé la mort de deux personnes.

Son avocat, Me Laval Gauthier a fait un long plaidoyer en faveur de son client, qui n'avait pas de dossier judiciaire antérieur.

Le procureur de la Couronne, Me Denis Vaillancourt, n'avait pas réclamé la prison dans cette affaire mais une amende d'au moins \$1.000.

Toutefois, le juge Larouche a condamné Boulianne, à une amende de \$500.

\$300 d'amende

Un individu de Saint-Honoré qui a conduit avec facultés affaiblies par l'alcool et qui, en conduisant,

a doublé à plusieurs reprises, circulant de gauche à droite sur la route, a écopé hier, d'une amende de \$300.

Le juge Lucien Larouche a signalé au prévenu qu'il devait se compter ceux de ne pas avoir tué des gens.

Il faut dire que dans l'accident, le prévenu avait blessé des personnes et lui-même, a subi également de graves blessures.

Enquête le 17 janvier

Richard Desgagné, un individu de Chicoutimi, a nié sa culpabilité, hier matin, à l'accusation d'avoir volé un montant de \$1.400 au restaurant La Chandelle, de Chicoutimi-Nord.

Egalement, il a été accusé d'avoir pénétré par effraction, dans la quincaillerie Fernand Brassard et d'y avoir volé des marchandises pour un montant de \$3.500.

Il est également accusé d'un vol par effraction chez "P.-L. Auto Parts", de Jonquière.

Son enquête préliminaire a été fixée au 17 janvier prochain.

Une erreur passagère

Un individu de Saint-Honoré, qui avait volé un radio-émetteur propriété de la Société de conservation du Saguenay, se souviendra de son passage en Cour criminelle, puisque, hier matin, il a écopé d'une amende de \$200.

Il faut dire que le prévenu, au moment où il était à l'Hôtel Saint-Honoré, avait pris le radio-émetteur dans le but de le remettre.

Lorsque la police s'est présentée chez lui, il se sentait trop ivre pour leur répondre.

Le lendemain matin, il est allé remettre le radio à la police de Saint-Honoré, mais déjà, l'offense avait été commise.

Comme il en était à son premier dossier judiciaire, il a écopé d'une amende de \$200.

Reprise du recomptage judiciaire

ROBERVAL — Le juge Lucien Tremblay a commencé hier matin, le recomptage judiciaire au siège numéro 3, où le docteur Gerard Tardif a été battu par une majorité de 26 voix, par l'ancien conseiller Laurent Gosse-lin.

Il se pourrait fort bien que le dépouillement judiciaire puisse se terminer au cours de la matinée de mercredi.

A la suite de ce résultat, on saura si le candidat défait Wilfrid Noël, poursuivra sa demande de recomptage judiciaire, alors qu'il a été battu par 101 voix de majorité par M. Clermont Côté.

Procès pour meurtre au "Club des Cosaques"

CHICOUTIMI — Le procès de Robert Linteau, Jean-Paul Lavoie et de Michel Laferrière, tous trois de Chicoutimi, accusés d'avoir le 13 octobre 1972 à Chicoutimi, causé la mort de M. Clément Emond de Latérière, commettant ainsi un meurtre, s'est ouvert hier matin devant 12 jurés.

Le procès est présidé par le juge Yvan Migneault de la Cour supérieure.

En cette première journée d'audience, Me Claude Gagnon a présenté sa preuve technique, notamment avec le caporal Georges Boucher, technicien en identité judiciaire.

Que le 13 octobre, il tentera de prouver que M. Clément Emond avait bien compagnie de Marcel Girard, dans un club situé dans le Rang Saint-Pierre.

Qu'au cours de ces deux jours, M. Clément Emond, aurait retiré de la Caisse Populaire de Latérière, un montant de \$350, que dans l'après-midi du 13 octobre, il tentera de prouver, que les accusés, après l'avoir fait boire, lui ont donné des médicaments ou des hallucinogènes, de façon à multiplier l'effet de la boisson et que de cette façon, il est mort par asphyxie.

La Couronne tentera de prouver que tout cela a été

fait dans le but de voler M. Emond.

C'est en résumé, la preuve que la Couronne tentera d'apporter devant les 12 jurés, au cours des prochains jours.

Dans les milieux judiciaires, on croit que ce procès durera au moins 15 jours.

Les 150 jurés assignés pour le présent terme, ont été libérés hier matin à l'issue du choix des 12 jurés pour le procès.

Les assises criminelles se termineront avec ce procès, pour rouvrir au printemps par l'assignation de nouveaux jurés.

Il n'a fallu qu'un heure pour choisir les 12 jurés, dont cinq femmes et sept hommes sont appelés à juger Linteau, Lavoie et Laferrière.

Me Claude Gagnon, procureur-chef de la Couronne, représente le ministère public tandis que Jean-Paul Lavoie est défendu par Me André Cartier de Québec. Et Laferrière et Linteau, par Me Bernard Lapointe.

Le juge Yvan Migneault a rendu une ordonnance de non-publication de photographies, après que le photographe du Journal de Québec eût pris des photos, avant que la Cour n'ajourne.

Le président du Tribunal a ordonné qu'aucune photo ne soit prise dans la Cour.

On se rappellera que dans cette affaire, un présumé complice, Marcel Girard de Latérière, est décédé entre la comparution et le procès.

Me Claude Gagnon dans son exposé aux jurés hier matin, a expliqué qu'il tentera de prouver que le 13 octobre 1972, M. Clément Emond est mort au "Club des Cosaques", situé sur la rue Jobin à Chicoutimi.

Il tentera également de démontrer que le 12 octobre 1972, M. Clément Emond a passé la journée à boire avec feu M. Marcel Girard.

Collection d'automne REVENESCENCE Charles of the Ritz

Revenescence, c'est toute la différence au monde! pour votre épiderme, pour votre beauté! Revenescence, une ligne exclusive conçue pour l'épiderme. Revenescence stimule et retient l'humidité durant des heures. Il protège le visage, les mains et le corps. Et, les cosmétiques Revenescence rehaussent votre teint pour une beauté qui dure: de vraies coques d'hydratant sont incorporées dans chaque produit de la Collection maquillage Revenescence. Et les couleurs sont vraies, étincelantes, en parfaite harmonie avec la mode d'automne.

La poudre translumineuse Revenescence donne un fini frais qui n'a pas l'air "poudreux". **Le fard à joues translumineux Revenescence**, pour un fini éclatant, des couleurs vraies qui restent, sans plaquer. Avec le **fard à paupières Revenescence** (quatre nouvelles teintes pour l'automne), vous obtenez des couleurs vives, qui tiennent toute la journée, sans strier. **Le rouge à lèvres Revenescence** (quatre nouvelles teintes pour l'automne), pour des couleurs magnifiques et une brillance qui se renouvelle chaque fois que vous humectez les lèvres. Visitez notre comptoir de cosmétiques, vous aimerez notre Collection d'automne Revenescence!

OFFRE SPECIALE REVENESCENCE

Concentré pour le bain Revenescence, 8 oz. Lotion émolliente pour le corps Revenescence, 8 oz, dans un joli sac à magasinage Revenescence, argent et noir. Seulement \$6.50, avec tout achat de produits Charles of the Ritz.

On n'est pas belle par hasard Charles of the Ritz

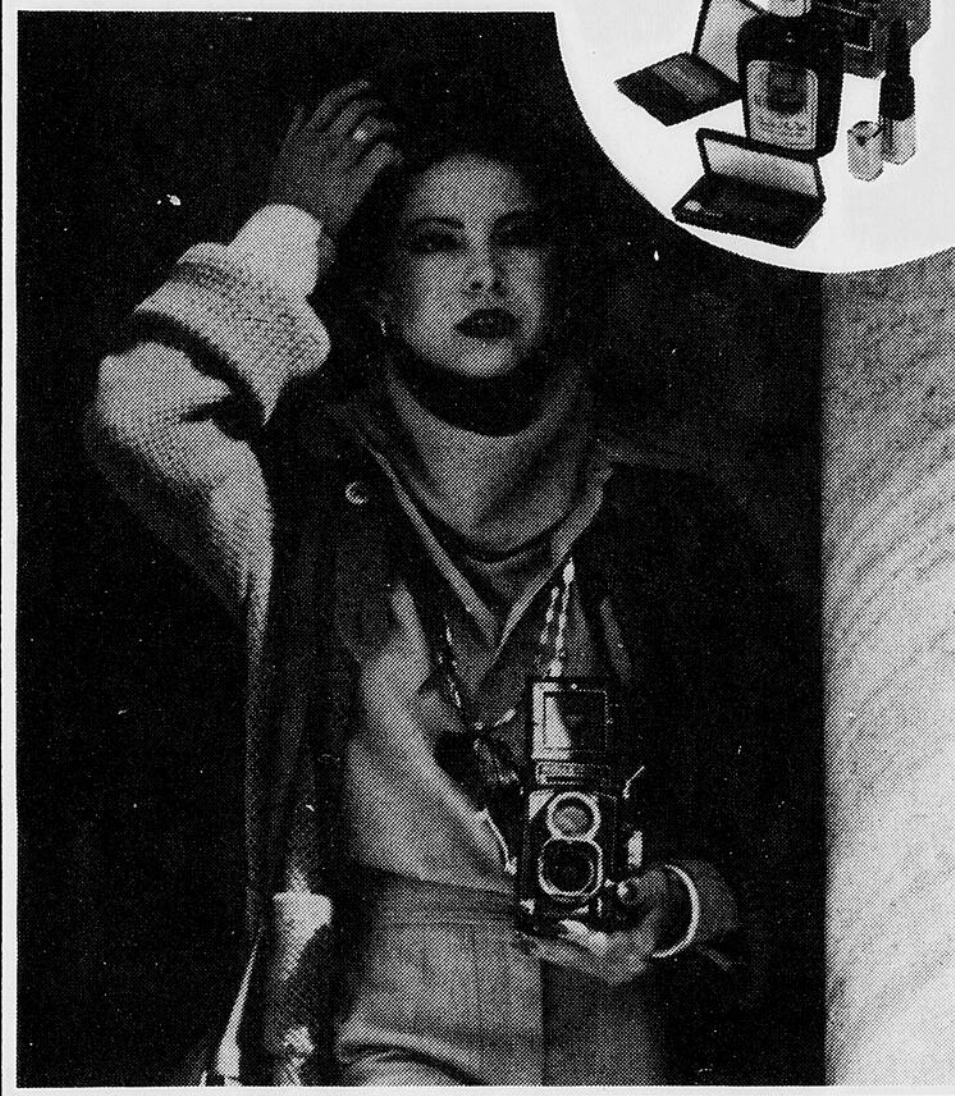


Venez rencontrer cette semaine à notre département de cosmétiques

Mme Lucette Dick
conseillère en beauté de la maison

Charles of the Ritz

Car ses conseils sont toujours à suivre



«FRANCHISEMENT»

«J'ai droit à l'assurance-chômage...»



«Comme prestataire, j'ai droit à l'assurance-chômage. C'est une assurance que j'ai payée tout le temps que j'ai travaillé, pour me protéger si jamais je perdais mon emploi. Ça fait plusieurs années que je travaille, plusieurs années que j'y contribue. Maintenant que je me retrouve sans emploi, j'ai le droit de retirer des prestations pendant que je cherche du travail.»

«J'ai le droit qu'on m'explique courtoisement mes droits et mes obligations. J'ai aussi le droit qu'on m'aide à trouver un emploi qui me convient. En tant que contribuable, je participe à la mise en place des services d'emploi du gouvernement. Et j'ai le droit d'en bénéficier!»

«...l'assurance-chômage comporte aussi des obligations.»



actives dans le but de trouver un emploi. Si vous remplissez toutes ces conditions, vous avez en général le droit de retirer des prestations d'assurance-chômage. Mais votre droit aux prestations dépend en grande partie de vos efforts pour trouver du travail.

«Inscrivez-vous immédiatement après avoir cessé de travailler. Si vous tardez à le faire, vous risquez de perdre des prestations.»

«Déclarez la totalité de vos revenus de travail. Si vous recevez des prestations auxquelles vous n'avez pas droit, vous devrez plus tard les rembourser en entier.»

«Inscrivez-vous à un Centre de Main-d'oeuvre du Canada. Nos

conseillers vous feront connaître les postes disponibles et vous aideront dans votre recherche d'un emploi.

«Conservez la liste de vos entreprises. Nous pouvons vous demander le nom des employeurs visités ainsi que le résultat de vos démarches pour ensuite vérifier vos déclarations. (Les contrôles font partie de nos obligations à nous).»

«Toucher des prestations d'assurance-chômage, c'est un peu comme être payé pour se chercher un nouvel emploi. En tant qu'organisme gouvernemental, nous n'avons pas seulement le droit mais aussi le devoir d'exercer des contrôles pour empêcher les abus.»

L'assurance-chômage pour ceux qui cherchent à travailler



Emploi et Immigration Canada

Employment and Immigration Canada

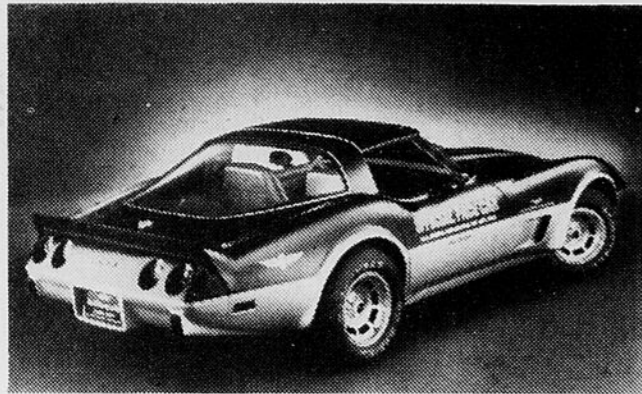
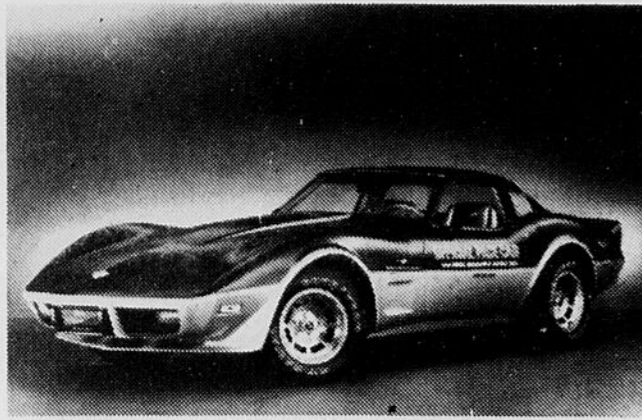
Bud Cullen Ministre

Bud Cullen Minister

créée par la fusion de la Commission d'assurance-chômage et du ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration.



FOURRE-TOUT QUOTIDIEN



VOITURE SPECIALE

Une Corvette spéciale "Limited Edition" prendra la tête des 33 voitures participantes, avant le départ de la 62e course annuelle des 500 milles d'Indianapolis, le 28 mai 1978. Cette voiture du directeur de course, à peinture deux teintes noire et argent, comporte un stabilisateur avant, un aileron aérodynamique arrière, des roues à rais en aluminium poli avec bande rouge, des panneaux vitrés dans le pavillon, des pneus à inscriptions blanches, des rétroviseurs sport, un intérieur spécial de couleur "fumée" et des décalques "Indy Pace Car" aux ailes avant. La Corvette spéciale est équipée du moteur V8 L82 de 5.7 litres (305 po. cu.) à hautes performances et d'une boîte automatique. Cette année est également le 25e anniversaire de la présentation de la Corvette, voiture sport exclusive en Amérique du Nord, dans la gamme Chevrolet. Cette Corvette "Limited Edition" sera construite en petite série et sera livrable aux acheteurs.



M. CULVER SE CONFIE

A New York, des analystes de l'industrie de l'aluminium désignent déjà M. David Culver pour succéder à M. Nathanael Davis, au poste de président du conseil d'administration de la compagnie multinationale Alcan. M. Davis doit prendre sa retraite lorsqu'il aura atteint 65 ans, soit en 1980. Pour sa part, M. Culver est présentement âgé de 52 ans. Le futur président de l'Alcan s'entretient ici avec Gabriel Berberi, du Quotidien, lors d'un colloque international sur l'aluminium qui s'est tenu à Montréal, il y a quelques mois.

AUJOURD'HUI

Il y a aujourd'hui 480 ans, en 1497, Vasco de Gama devenait le premier Européen à contourner le Cap de Bonne Espérance vers l'océan Indien, à l'occasion d'un voyage commandé par le monarque Portugais. De Gama fonda un poste de traite à Calcutta et rentra au pays deux ans plus tard.

Principaux anniversaires historiques:

1975 — Juan Carlos de Bourbon est proclamé roi d'Espagne sous le nom de Juan Carlos 1er.

1974 — L'Organisation pour la libération de la Palestine obtient le statut d'observateur à l'ONU.

1973 — Généraux égyptiens et israéliens se rencontrent sur la route Suez-Le Caire, afin de discuter du désengagement de leurs forces dans le cadre d'un accord de cessez-le-feu.

1973 — Le président Nixon lève l'interdiction qui était faite depuis 22 ans aux avions et bateaux américains d'aller en Chine.

1966 — La France déclare que l'admission de la Chine populaire à l'ONU est essentielle pour la paix en Asie.

1963 — Le président John Kennedy est assassiné à Dallas.

1962 — Moscou annonce la fin de l'état d'alerte des forces armées soviétiques, qui avait été décrété au début de la crise des fusées cubaines.

1943 — Au Caire, Roosevelt, Churchill et Tchang Kai-shek se mettent d'accord sur la stratégie pour vaincre le Japon.

1941 — Les Allemands occupent la ville russe de Rostov.

1906 — Une convention internationale, réunie à Berlin, adopte le S.O.S. comme signal de détresse.

1892 — Les Belges interviennent au Haut-Congo contre les marchands arabes d'esclaves qui s'étaient soulevés.

1830 — Le Congrès belge se prononce en faveur de la monarchie.

Ils sont nés un 22 novembre: Thomas Cook, pionnier anglais en matière d'organisation de voyages (1808-1892); L'écrivain français André Gide (1869-1951); le général Charles de Gaulle (1890-1970).

MESSE ORIENTALE A CHICOUTIMI

Une messe de rite oriental (grec-catholique bysantin) sera célébrée à la cathédrale de Chicoutimi, le dimanche, 27 novembre, à 16h00, par le R.P. Paul Karim, vicaire à Québec. Tous ceux qui assisteront à la messe sont conviés à une réunion amicale qui aura lieu au sous-sol de la cathédrale, après la célébration. L'invitation est faite par M. Joseph Lebnan, vice-président de l'Association néo-canadienne et québécoise du Saguenay.

PAROISSE DE CHICOUTIMI

La ville de Chicoutimi, pour apporter des correctifs importants et afin de corriger des anomalies, a dû faire un remaniement complet dans les numéros civiques pour l'ensemble du secteur de la paroisse. Il s'agit donc des endroits suivants:

Rang St-Martin,
Rang St-Jean-Baptiste,
Rang Ste-Famille,
Rue Alfred,
Rue des Rosiers,
Chemin des Villas,
Rang St-Joseph,
Rang St-Paul,

Rue Lavoie,
Rue des Tulipes,
Rue des Lys,
Rang St-Pierre,
Rang St-Roch,
Rue Girard,
Rue des Lilas,
Route 170.

Les personnes qui désirent correspondre avec l'une ou l'autre des personnes demeurant dans ce secteur, pourraient s'informer en communiquant au numéro de téléphone suivant: 545-9550, extensions 257-258-259. De plus, les personnes impliquées dans ces changements devront communiquer avec la compagnie Bell Canada de façon à faire corriger leur adresse dans le nouvel annuaire téléphonique qui paraîtra d'ici peu.

LE BLUE JEANS SOVIETIQUE

Les autorités soviétiques se sont engagées à prendre des mesures pour améliorer la qualité des blue jeans de fabrication soviétique, que les jeunes boudent au profit des "vrais" jeans occidentaux qui atteignent des prix exorbitants.

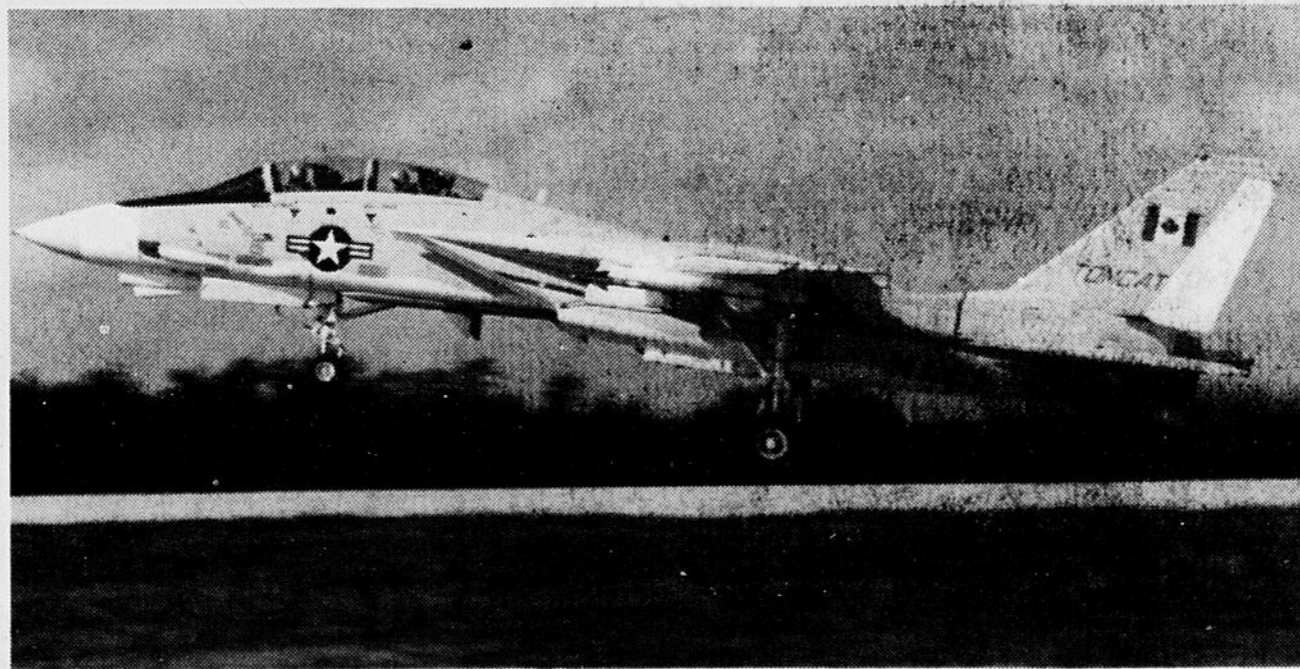
Dans un article de l'organe de la jeunesse communiste soviétique "Komsomolskaya Pravda", un responsable de l'industrie du vêtement avoue: la qualité de nos jeans ne satisfait pas pleinement la demande. Ces améliorations concernent la coupe, la qualité du tissu et le respect des caractéristiques des "vrais" jeans: les boutons métalliques et les rivets. Le prix d'un jean soviétique est d'environ \$10 et le jean de fabrication occidentale se vend couramment \$100 au marché noir.

STATUE POUR CYRANO

Rendue mondialement célèbre depuis 1867 par la pièce d'Edmond Rostand, Bergerac ne possédait pas encore une statue de Cyrano. C'est chose faite depuis dimanche après-midi, où la ville en liesse a inauguré en grande pompe (député, maire et sous-réfet en tête, avec cortège en costumes du XVIIIème siècle), l'effigie en pierre de son grand homme. Le feutre en bataille, la main sur la garde de son épée et l'air provocateur, Cyrano dresse son altière silhouette sur les rives de la Dordogne, également chantée par Rostand. Et, pour qu'ils soit vraiment un enfant du pays — puisque pour certains historographes Savignin Cyrano de Bergerac, bien que né à Paris, aurait été baptisé à Bergerac — on l'a rebaptisé, cette fois avec du bon vin, en le nommant chevalier de la Vinée de Bergerac et en lui passant autour du cou le grand cordon de cette confrérie bacchique.

MINISTRE A SAINT-FELICIEN

Le ministre délégué à l'Environnement dans le gouvernement du Québec, M. Marcel Léger, sera à Saint-Félicien, jeudi, où il prendra la parole devant le Club Québécois du comté de Roberval, à compter de 18h00, à l'hôtel Colonial. Le ministre Léger fera alors connaître l'entente intervenue entre le ministère de l'Environnement et la compagnie Donohue, en regard du déversement des eaux usées provenant de l'usine actuellement en construction à Saint-Félicien.



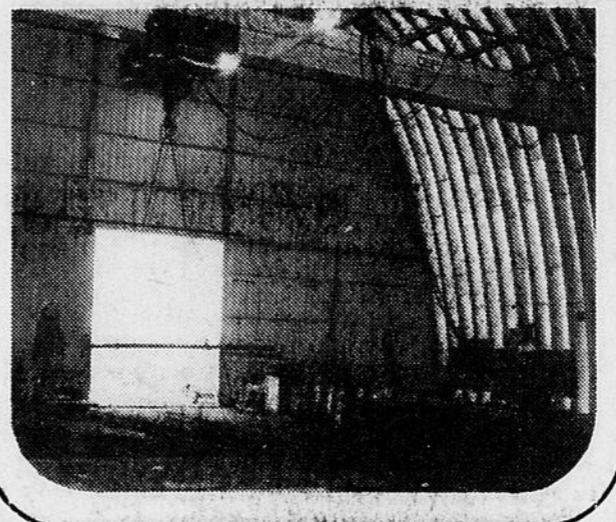
A L'ESSAI AU CANADA

Le Tomcat F-14, l'un des modèles d'avion de combat à l'étude par le Canada, a subi des essais, la semaine dernière, chez Grumman Aerospace, à Calverton, N.-Y., afin de permettre à une équipe des Forces armées canadiennes d'évaluer ses qualités. Arborant l'unifolié à sa queue pour ces essais, le F-14, construit par Grumman pour la Marine des Etats-Unis, a effectué cinq vols de familiarisation pour les pilotes canadiens, les 11 et 12 novembre. Au cours de la présente semaine, d'autres vols d'essai auront lieu à la base des Forces armées canadiennes de Cold Lake, en Alberta.



UN SPECIALISTE EN METAUX

Drummond McCall, qui est le plus ancien distributeur de métaux au Canada, vient d'ouvrir un centre de service à Arvida. Situées au 415, rue Bauman, les installations d'Arvida comprennent un entrepôt de 15.000 pieds carrés et un terrain de 3 acres permettant la réalisation d'un programme d'expansion. Selon M. Michel Vaillancourt, directeur général de l'entreprise, le nouveau centre de service permettra de mieux répondre à l'économie du Saguenay-Lac-Saint-Jean, qui est en pleine croissance. Drummond McCall vend de l'acier, de l'aluminium, du nickel, du cuivre et du laiton.



A LA REGIE DES RENTES

M. Xavier Fortin, d'Alma, ancien président de l'Union des producteurs agricoles du Saguenay-Lac-Saint-Jean et actuellement premier vice-président de l'UPA du Québec, a été nommé membre du conseil d'administration de la Régie des rentes du Québec, où il représente effectivement le secteur socio-économique.

LES GRANDS JOURNAUX CANADIENS

D'après un relevé en date du 31 mars 1977, le journal quotidien détenant le plus fort tirage au Canada est le Toronto Star, publié à 541,357 exemplaires par jour. Suivent, dans l'ordre, le Toronto Globe & Mail (263,271), le Vancouver Sun (236,433), La Presse (196,786), le Montréal Star (176,384), le Edmonton Journal (172,815), le Journal de Montréal (171,269), le Toronto Sun (159,894), Le Soleil (143,867), le Montréal-Matin (140,916), le Winnipeg Free Press (140,057), le Hamilton Spectator (139,318), le Vancouver Province (128,365), le London Free Press (127,248), et le Calgary Herald (124,120). On sait qu'un conflit patronal-ouvrier paralyse depuis plusieurs semaines, les quotidiens La Presse, Montréal-Matin et Le Soleil.

INTERCOOPERATION

M. Paul Pedneault a été élu à la présidence du Conseil de l'intercoopération du Saguenay-Lac-Saint-Jean, en remplacement de M. Jean-Eudes Bergeron, qui remettrait récemment sa démission de ce poste. Le vice-président est M. Paul Prévost, tandis que M. Normand Casaubon occupe le poste de secrétaire-trésorier.

FAMILLES D'ACCUEIL

Le Centre des services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean poursuit présentement une campagne active de recrutement de familles d'accueil. Effectivement, d'ici le 8 décembre, le CSS compte obtenir le concours d'une centaine de nouvelles familles intéressées sérieusement à vivre l'expérience de la famille d'accueil. Selon M. Jacques Dubuc, porte-parole du CSS, trois niveaux de clientèles sont particulièrement visés au cours de cette campagne, de sorte que les familles d'accueil doivent se situer dans l'un ou l'autre de ces niveaux, qui sont: l'adolescent et l'adolescente; l'enfant et l'adulte handicapé; l'adulte du 3e âge et ceux dont l'autonomie est diminué. Les intéressés doivent contacter le CSS, à 549-4853.

ASSEMBLEE DU COLLEGE REGIONAL

Les membres du Collège régional du Saguenay-Lac-Saint-Jean tiendront leur assemblée générale annuelle, le samedi, 26 novembre, au campus collégial d'Alma. Au cours de cette assemblée regroupant les membres du conseil d'administration et ceux des conseils de gestion des collèges, chaque unité fonctionnelle au Collège régional présentera le rapport de ses activités pour l'année scolaire 1976-77.

FOURMI FOSSILE VIVANTE

Des chercheurs australiens viennent de découvrir une variété de fourmi dont l'espèce n'a pratiquement pas évolué depuis quatre-vingt millions d'années. Véritable fossile vivant, cette fourmi au corps d'un jaune fauve armé d'un dard, de son nom scientifique Nothomyrmecia Macrops, a été découverte dans la péninsule deyre, à 1,300 kilomètres d'Esperance (Australie occidentale). Elle était activement recherchée depuis 1931.

RENDEZ-VOUS

ALMA

Société philatélique d'Alma — La société philatélique d'Alma présentera son exposition annuelle de timbres et de monnaies, dans le Mail du "Carrefour d'Alma", coin boulevard Dequen et boulevard Pie XII. Les exhibits pourront être visités à partir des dates suivantes: les 24 et 25 novembre, de 18h00 à 21h00, et le 26 de 12h00 à 17h30. Il y aura tirage d'un prix de présence. Bienvenue à toute la population.

du parc Rosaire-Gauthier, rue Bégin, Chicoutimi. Tous ceux que la photo intéresse, sont cordialement invités. Amateurs, débutants ou expérimentés, on vous attend. Les ateliers d'initiation se continuent.

Personnes bénévoles demandées — Pour s'initier progressivement à mieux connaître les handicapés et travailler avec eux et pour eux. S'inscrire à 545-0729, pour la rencontre d'information.

Handicapés, parents d'handicapés — Vous voulez faire une démarche et vous ne savez pas où vous adresser... Vous êtes mal pris et vous voulez de l'aide... Appelez à 545-1575, CLSC (inter-association).

CHICOUTIMI

Club Photos — Réunion hebdomadaire du club Photos à 19h30, au chalet

VOS DROITS

La Commission des loyers

Presque tous les locataires de logement peuvent se prévaloir de la loi de la Commission des loyers.

Sont exclus de l'application de la loi, des locataires d'une chambre, d'une maison de chambres, d'un chalet, d'un local loué par un employeur à son employé dans le cadre du contrat de travail (sauf pour la fixation de loyer), d'une habitation à loyer modique (HLM) administrée par une corporation municipale ou par la Société d'habitation du Québec et enfin, les locataires d'un immeuble dont les travaux de construction ont commencé après le 31 décembre 1973. Cette exception s'arrête cinq ans après la fin des travaux, c'est-à-dire cinq ans après la date à laquelle l'immeuble est prêt pour l'usage auquel il est destiné.

Vous pouvez obtenir gratuitement la brochure intitulée: "Les droits du locataire", en écrivant au: Service de l'information, Commission des services juridiques, 2, Complexes Desjardins, Tour de l'est, No: 1404, Montréal.

(En collaboration avec la Commission des services juridiques.)

Selon Jean Chrétien

La région n'a pu réaliser son potentiel

par Laval Gagnon

CHICOUTIMI — Basee dans le passé sur les pâtes et papiers et l'aluminium, une économie comme celle de la région n'a pu, malheureusement, réaliser le potentiel qu'elle détenait. Les entrepreneurs régionaux se sont contentés des débouchés que leur procuraient ces deux importantes industries, sans se préoccuper d'agrandir leur marché.

Telle est l'analyse de l'économie régionale qu'a faite hier le ministre canadien des Finances, M. Jean Chrétien, alors qu'il prononçait une allocution à l'occasion d'une séance d'informations que tenait hier dans un hôtel de Chicoutimi, le ministre fédéral de l'Industrie et du Commerce à l'intention des personnes et organismes intéressés de près ou de loin au développement économique. Le colloque regroupait une centaine de personnes.

Tout en reconnaissant que la situation économique canadienne n'était guère reluisante, "mais pas désespérée", M. Chrétien a invité son auditoire à ne pas se fier seulement aux investissements des grandes entreprises pour développer la région, mais surtout à profiter de la base solide qu'offre leur présence dans la région pour s'ouvrir à de nouveaux marchés, à l'échelon provincial, comme canadien.

A cet égard, il a rappelé l'intention de son gouvernement d'accorder prioritairement à la main-d'oeuvre et aux entreprises du pays la responsabilité de la construction de la partie canadienne de l'oléoduc qui partira de l'Alaska et se rendra au coeur des Etats-Unis.

Tourisme

Plus tôt dans la journée, devant les membres du Cercle de Presse du Saguenay, le ministre des Finances avait également invité les forces économiques régionales à mettre l'accent sur la promotion et le développement du tourisme, ac-

tivité qui, selon lui, pourrait contribuer grandement à la relance économique.

D'autre part, interrogé sur le défunt projet de Parc Saguenay, du temps où il avait la responsabilité des parcs fédéraux au Cabinet et avait lui-même annoncé la volonté de son gouvernement d'aménager le parc, il a déploré l'attitude du gouvernement québécois de s'opposer au projet, en mettant alors l'accent sur la question de la cession du territoire.

Le ministre a donné l'exemple du parc de la Mauricie, où, estime-t-il, la fréquentation est très satisfaisante. Selon lui, le Québec s'est "étranglé dans les cordons des drapeaux" en adoptant cette attitude.

Il croit que Parc Saguenay aurait relancé l'industrie touristique régionale. Dans son esprit, la clientèle fréquentant le parc de la Mauricie aurait été incitée à continuer jusqu'au Parc Saguenay, ce qui aurait permis de briser l'éternel triangle Montréal-Québec-La Gaspésie.

Economie

M. Chrétien n'a pas raté, une fois de plus, l'occasion de s'en prendre à l'actuel gouvernement du Québec, lequel selon lui, ne favorise aucune amélioration de la conjoncture économique, en raison de l'incertitude qu'entraîne son option indépendantiste.

Il a par ailleurs prié les hommes d'affaires de surmonter le négativisme qui les afflige depuis quelques mois afin de résoudre les problèmes actuels.

M. Chrétien croit que le "facteur le plus important" consiste à comprendre la nécessité de revaloriser l'initiative privée, le goût du risque, l'entrepreneuriat.

Depuis quelques années, indique-t-il, on a trop espéré de l'Etat et il convient, sans trop revenir en arrière dans des domaines aussi essentiels que la sécurité sociale, que l'Etat se retire davantage du domaine économique. "Mais il faudra que l'entreprise privée prenne la place", ajoute-t-il.



CHRETIEN — Le ministre canadien des Finances, M. Jean Chrétien, participait hier, à une séance d'information organisée par le ministre canadien de l'Industrie et du Commerce. Cette séance d'information aura permis à une centaine de personnes impliquées directement ou indirectement dans le développement économique, de se familiariser

avec les programmes qu'offre ce ministère à l'entreprise. L'Association des commissaires industriels et la Chambre de commerce ont participé à l'organisation de cette séance.

(Photo Real Tremblay)

Vous partez de Mirabel?





Joie de vivre

Alain Simard, animateur tous les matins de 6h00 à 9h00 sur les ondes de CBJ-1580
Une réalisation de Pierre Gagnon assisté de Rachelle Boucher

Lundi: 8h30	Arts et spectacles avec Yvon Paré.
Mardi: 8h30	La consommation avec Robert Bisailon.
Mercredi: 8h30	Invités spéciaux.
Judi: 8h30	Cinéma avec Pierre Demers.
Vendredi: 8h30	La météo avec Gilles Babin.

En plus: Météo, état des routes, services à la communauté, sports, humour, concours, etc.



Société Radio-Canada



Commencez vos vacances à notre nouvel hôtel à l'aéroport international de Montréal.

La veille de votre départ, ou lors de votre arrivée, offrez-vous un petit surplus de vacances: découvrez la nouvelle oasis de Mirabel! Profitez de l'ambiance unique, du décor enchanteur des îles, de l'accueil, du confort, et du service impeccable du Château de l'Aéroport.

La nouvelle oasis et les plaisirs de "l'oasivété": solarium, piscine, sauna, bain-tourbillon, et courts de squash. Aucuns frais supplémentaires pour les enfants partageant la même chambre que les parents. Bars et restaurants de choix.

Rien de plus pratique pour être sûr de ne pas rater votre avion. Libre de tout souci, vous partirez reposé. Vous accédez à l'aérogare par un corridor, pendant que nous nous empressons de transporter vos bagages pour vous. Les vraies

vacances commencent et se terminent au Château de l'Aéroport.

Séjour Mini-vacances.

Vous n'avez pas besoin d'attendre de partir en vacances pour découvrir les plaisirs du Château. Vous pouvez profiter du séjour "Mini-vacances" que l'hôtel vous offre à un prix fort avantageux, jusqu'au 1^{er} mai 1978.

Pour réservations, appeler 1-800-261-9420 ou communiquer avec votre agent de voyages.

CP Hôtels 

Le Château de l'Aéroport

Case postale 60, Aéroport international de Montréal, Mirabel, J7N 1A2 Tél.: (514) 476-1611



UNIROYAL — Un groupe d'employés de la Cie Uniroyal de Montréal, en grève depuis de longs mois, ont occupé, hier, le hall et les corridors du bureau-chef d'Uniroyal, situé dans le Centre Rockfeller, à New York.

“Tôt ou tard, il faudra se concentrer sur Mirabel”

— Landry

QUEBEC (PC) — Les membres du gouvernement du Québec semblent penser de plus en plus que l'on devrait employer davantage les facilités de l'aéroport de Mirabel plutôt que celles de Dorval.

“Tôt ou tard, il faudra se concentrer sur Mirabel”, dit M. Bernard Landry, ministre d'Etat au Développement économique.

Le nouvel aéroport relève du ministère fédéral du Transport mais le Québec y est impliqué directement par le fait qu'il est responsable des routes et d'un éventuel accès par système de transport rapide, sans compter qu'il y a, tout près des pistes, un parc industriel.

Les dirigeants du Québec s'inquiètent aussi de ce que l'aéroport n'ait pas provoqué l'expansion économique attendue; on attribue au fait qu'il y a deux aéroports dans la région de Montréal que les voyageurs s'en détournent.

Le ministre provincial des Transports, M. Lucien Lessard, doit rencontrer prochainement son homologue fédéral, M. Otto Lang. Les éléments de la position du Québec sur le sujet seront contenus dans un Livre blanc sur les transports, qui doit être publié en janvier.

M. Lessard est d'avis qu'il faut plus de circulation aérienne à Mirabel s'il doit devenir le grand aéroport international dont les ministres d'Ottawa ont parlé lors de l'inauguration.

Rêve

Depuis son ouverture en 1975, Mirabel ne sert qu'aux envolées transatlantiques tandis que les vols à l'intérieur du pays et les services de correspondance avec les Etats-Unis se font par Dorval.

Les voyageurs se plaignent de la distance et du coût du transport entre Montréal et Mirabel, à 35 milles au nord de la métropole. Les protestations viennent surtout des passagers qui viennent d'outre-mer et doivent se rendre d'un aéroport à l'autre pour continuer leur route vers une destination canadienne.

M. Lessard se soucie surtout pour l'instant du transport des marchandises. Le problème qu'il pose fut mis en lumière tout récemment dans le rapport annuel de la Corporation industrielle et commerciale du parc de Mirabel, parc qui est propriété du Québec à 60 pour cent et d'Ottawa à 40 pour cent.

Le rapport dit que le système des deux aéroports a rendu irréalisable

le rêve d'une grande porte d'entrée en Amérique du Nord pour la distribution et le transfert des marchandises et pour les industries manufacturières qui pourraient y être reliées.

“Si faible que soit le chevauchement de Dorval, l'aéroport de Mirabel est condamné à n'être qu'un cul-de-sac parce qu'il occasionne des coûts trop élevés et des pertes de temps incompatibles avec un grand centre.”

Pas d'industrie

Il n'y a encore aucune industrie au parc industriel de 325 acres et, en 1976, seulement 60,000 tonnes métriques de marchandises ont passé par Mirabel, soit 12 pour

cent de sa capacité. Toutefois, la situation se serait légèrement améliorée depuis que le rapport a été rédigé au printemps.

Il y a double personnel et double outillage pour les marchandises, ce qui rend extrêmement coûteux le système de deux aéroports.

Si l'on a confiance de bien s'entendre avec Ottawa, les relations entre les ministères de M. Lessard et de M. Lang étant bonnes, un haut fonctionnaire du ministère fédéral, M. Walter McLeish, n'en dit pas moins qu'il n'est pas question de fermer Dorval avant longtemps. Ce n'est pas ce que réclame le gouvernement du Québec, précise M. Landry.



la Baie
Place du
Royaume



Optez pour la liberté
dessous comme dessus avec
«Nuance» de Daisyfresh

Le soutien-gorge «Nuance» est spécialement conçu pour vous donner une pleine liberté de mouvements et surtout une allure sans contrainte. Modèle avec insertions de dentelle diaphane, dos et côtés extensibles pour un confort sans pareil. Blanc ou chair. 34-38 B, C.

11⁰⁰ ch.

Téléphoner à 842-6261 (région de Montréal)
Dessous féminine, rayon 17B,
troisième étage (Montréal)
centre-ville et dans toutes les succursales.

Compagnie de la Baie d'Hudson

Papier

Des mesures devront être prises pour protéger la forêt résineuse

QUEBEC (PC) — Dans moins de vingt ans, le Québec enregistrera un “déficit important” si dès maintenant des mesures énergiques ne viennent pas maintenir ou encore augmenter le niveau annuel de coupe, qui s'élève aujourd'hui aux alentours de douze millions de cunifs.

Dejà, la forêt résineuse de l'Estrie, de Montréal et de Québec est surexploitée: la révolution de peuplement est plus longue au Québec qu'ailleurs et la politique forestière québécoise, inspirée du libéralisme, a depuis toujours incité l'industrie papetière à un certain gaspillage de nos approvisionnements.

Cependant, les “géants” du papier au Québec doivent très rapidement se lancer dans un programme de modernisation des usines, notamment par l'adoption du nouveau procédé “thermomécanique”, plutôt que le traditionnel mode de fabrication au sulfite, lequel rendrait aux entreprises québécoises leurs avantages compétitifs par rapport aux concurrents américains et européens.

C'est ce qui découle de nombreuses recherches et études effectuées durant plusieurs mois

sous la gouverne de l'Office de planification et de développement du Québec, qui a d'ailleurs remis il y a peu de temps au ministre Bernard Landry un épais document intitulé “filiales de production et développement régional”.

Concessions

Les auteurs du document, une équipe multidisciplinaire placée sous la direction de M. Yvon Jauron, directeur des politiques gouvernementales à l'OPDQ, encouragent fortement le gouvernement à poursuivre sa politique de révocation des concessions forestières qui doit prendre fin en 1982.

Le régime des concessions forestières — neuf compagnies détiennent 92 pour cent des terres concédées — présente de nombreuses lacunes. Ces compagnies ont des droits exclusifs sur les arbres qui poussent à l'intérieur de leur vaste territoire concédé et, généralement, elles en refusent l'accès aux scieries.

Par exemple, il arrive que les compagnies abattent des espèces dont le rendement serait supérieur si elles étaient utilisées à d'autres fins, souligne notamment l'équipe de spécialistes.

Lorsque le gouvernement aura la gestion complète de son patrimoine forestier, l'on distribuera des plans d'approvisionnement aux divers intéressés selon deux critères: capacité naturelle des forêts et besoins collectifs en bois.

La société d'Etat REXFOR, dont le mandat est surtout de récupérer le bois rendu à maturité et non utilisé, pourra davantage se consacrer aux travaux de sylviculture et favoriser la création de sociétés, comme c'est le cas à Saint-Félicien où un complexe intégré — pâte kraft blanche, scieries et plus tard, papier journal et contre-plaqué — est détenu à 60 pour cent par la Société générale de financement et à 40 pour cent par la British Columbia Forest Products.

Equipements

Afin de donner un nouvel essor, dont a tellement besoin l'industrie des pâtes et papiers, le document suggère de développer au Québec la fabrication, actuellement marginale, des équipements destinés à la production forestière.

Le Québec pourrait fort bien s'inspirer de l'exemple de la Finlande, un pays de 4 millions de ci-

toyens qui, s'appuyant sur l'exploitation de ses forêts, sa richesse naturelle la plus importante, a réussi aujourd'hui à fournir dix pour cent de la production mondiale des constructions mécaniques destinées à l'industrie papetière.

Le secteur des biens d'équipement papetiers est concentré au Québec à Montréal, avec la Dominion Bridge, et à Sorel, avec Beloit. Il devrait toutefois occuper une place beaucoup plus stratégique, en raison de la très grande consommation de machines et d'équipements faite par l'industrie forestière. Au Canada, on enregistre un déficit de \$30 millions, selon l'annuaire du Canada, version 1975.

Il serait grandement souhaitable que tout l'équipement antipollution, dont le coût provoque de vilains maux de tête dans le monde de l'industrie forestière, soit manufacturé au Québec, du moins le plus largement possible.

Autre possibilité de développement: les machines à défibrer le bois, les raffineurs, constituent un procédé devant remplacer les meules et offrent, en soi, d'excellentes perspectives.

Voici un secret important de la mode LA MODE COMMENCE PAR LES DESSOUS.



Voyez comment les dessous-mode peuvent créer une allure totalement à la mode.

C'est un secret que les femmes toujours élégantes connaissent déjà depuis longtemps. Pour obtenir l'effet désiré, il est essentiel de commencer par choisir le dessous-mode qui vous convient à la perfection. Un soutien-gorge inapproprié affectera toute l'apparence d'une toilette.

En cela, nous pouvons vous aider car chez Créations Daisyfresh nous connaissons tous les dessous de la mode. Nous avons créé des dessous qui peuvent transformer une robe même d'apparence banale en un vêtement des plus ravissants. Prenez bien soin de choisir le dessous-mode approprié. En plus d'être confortable, il rehaussera avec charme et élégance tous vos vêtements.

Procurez-vous dans votre magasin préféré un exemplaire gratuit de notre dépliant: il vous révèle le secret pour que votre allure soit parfaitement à la mode.



La collection Daisyfresh* vous accorde tout le maintien désiré et un confort inégalé. Quelle que soit votre toilette, vous obtenez toujours l'allure à la mode que vous recherchez. Modèle illustré (2928): A 32-36, B 32-36, C 34-36. \$10.00

La robe la plus simple conserve tout son charme avec un dessous-mode Nuance. Nuance est une collection de soutiens-gorge doux, délicats et pratiquement invisibles même sous les tissus transparents très à la mode. Portez-les avec tout ce que vous voulez. Nuance demeurera toujours discret. Modèle illustré (2990): A 32-36, B 32-38, C 34-38. \$11.00

La collection Natur-Elle* convient tout particulièrement à la femme jeune, active et moderne. C'est une collection extraordinairement légère, séduisante et tellement confortable qu'on doit l'essayer pour le croire. Modèle illustré (2930): A, B, C 32-36. \$7.50

CREATIONS
Daisyfresh
Nous connaissons les dessous de la mode.

QUEBEC EN BREF

Dossiers culturels

QUEBEC (PC) — Le sociologue québécois Fernand Dumont, maintenant adjoint au secrétaire général du Conseil des ministres, a quelque peu levé le voile sur les préoccupations des rédacteurs du Livre blanc sur le développement culturel que le gouvernement péquiste doit bientôt déposer à l'Assemblée nationale.

Spécialement affecté aux dossiers culturels, M. Dumont s'est bien défendu de vouloir porter préjudice au droit du pouvoir politique d'annoncer lui-même ses politiques, mais a tout de même fait publiquement une réflexion d'ailleurs hautement philosophique sur la culture, tout en dégageant les grands dangers qui menacent le pouvoir lorsqu'il prétend agir sur la culture.

Les questions posées par le sociologue québécois portaient sur la façon de concilier culture et libertés individuelles, sur l'opposition entre culture et de l'individu et celui des collectivités.

Chèque d'aide sociale fait au nom de la femme et du mari

QUEBEC (PC) — Le chèque d'aide sociale devrait dorénavant être fait au nom et de la femme et du mari, selon le "Réseau d'action et d'information pour les femmes", qui a d'ailleurs fait parvenir une demande écrite en ce sens au ministre des Affaires sociales, M. Denis La-zure.

Il est inconcevable, affirme le RAIIF dans un communiqué, que dans un pays où l'égalité des sexes est reconnue dans la Charte des droits et libertés de la personne, on continue dans les faits et les pratiques gouvernementales à nier aux femmes leur statut d'adultes.

Pourquoi persister à considérer l'homme comme le "chef de famille" et à maintenir ainsi une hiérarchie anachronique et sexiste? soutient Mme Marcelle Dolment, porte-parole du RAIIF.

Celle-ci fait d'ailleurs remarquer que la pratique actuelle comporte des conséquences économiques et sociales désastreuses, puisque l'homme est porté à considérer le chèque d'aide sociale comme son bien propre et il le dépense souvent à sa guise, sans tenir compte des besoins de la femme et des enfants.

Louanges à la GRC

QUEBEC (PC) — Le juge Louis Fortin, de la Cour des sessions de la paix, à Québec, a loué en fin de semaine le travail et les efforts de la Gendarmerie royale du Canada dans sa lutte contre les trafiquants de stupéfiants.

Faisant allusion aux attaques dirigées actuellement contre ce corps policier, le magistrat a affirmé qu'il fallait être assez honnête pour reconnaître les "bons coups" de ce corps policier.

Le juge Fortin a fait ces remarques lors de la comparution d'un jeune homme de 19 ans accusé de trafic de drogue et de complot.

Selon lui, les écoles de la région de Québec sont aux prises avec une épidémie de trafic de drogues et de stupéfiants.

Nos écoles sont infestées de jeunes pushers. C'est terrible", a-t-il affirmé, précisant que des jeunes de 12 à 16 ans sont mêlés à ce commerce clandestin.

Au cours des deux dernières semaines, la GRC a appréhendé une soixantaine de présumés trafiquants de drogues dans la région de Québec.

Ces arrestations sont survenues à l'issue d'enquêtes qui se poursuivaient depuis quelques mois et qui ont permis aux policiers de saisir pour plusieurs centaines de milliers de dollars de stupéfiants divers.

Expansion des importations

MONTREAL (PC) — La Société pour l'expansion des exportations a annoncé lundi que les exportateurs du Québec et des provinces de l'Atlantique qui cherchent à s'implanter sur le marché international trouveront désormais leur tâche plus facile.

La SEE vient d'augmenter son personnel de soutien à la succursale de Montréal.

Ses services comprennent des prêts à long terme aux acheteurs étrangers de biens et services canadiens, des assurances-crédit, des assurances-cautionnement pour les exportateurs canadiens de ces biens et services, de même que des garanties d'investissement à l'étranger.

Les garanties d'investissement à l'étranger délivrées par la SEE à des investisseurs du Québec et des régions de l'Atlantique ont constitué \$20 millions, soit 16 pour cent du volume total des transactions, entre 1970 et 1976.

En 1976, elle a consenti 20 prêts à l'exportation d'une valeur globale de \$483.9 millions à la région de l'Est, pour des ventes de \$569.3 millions intéressant plus de 1,000 grands sous-traitants.

La SEE ouvrira une succursale à Halifax en mars. Entreprise commerciale du gouvernement fédéral, la SEE a un actif de près de \$1.7 milliard et un pouvoir d'exploitation ou de fonctionnement de près de \$9 milliards. Elle se finance elle-même, encaissant des bénéfices par la différence entre son taux d'emprunt pour prêter et le taux de ses prêts à l'étranger.

"Nous empruntons sur la confiance au Canada et sur son crédit, déclare le président du conseil et président de la société, M. John Allan MacDonald; c'est au Canada, en Europe, au Moyen-Orient et aux Etats-Unis que nous avons emprunté jusqu'à présent. L'argent nous coûte en moyenne huit pour cent et nous prêtons entre 8 1-2 et 12 pour cent."

La SEE emploie 300 personnes qui transigent avec 70 pays "efficacement et rapidement", dit M. MacDonald. "Nous avons négocié, précise-t-il, un crédit de \$150 millions avec le Ganon en vingt minutes.

CTCUM

Transport en commun à nouveau paralysé

MONTREAL (PC) — De nombreux Montréalais ont été privés de transport en commun hier matin, suite au débrayage de quelque 2.600 employés d'entretien et caissiers de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal.

La grève, qui a débuté à minuit dimanche soir, a pris de l'envergure à cinq heures du matin alors que des piquets de grève ont interdit aux autobus de quitter leurs aires de stationnement dans différents garages de la ville.

On n'a signalé qu'un incident: des bouteilles ont été lancées sur un autobus qui tentait de quitter un garage. Un homme a été appréhendé.

Quant au service du métro, il était normal.

M. Lawrence Hanigan, président de la CTCUM, a révélé en fin d'avant-midi que 450 autobus parcouraient les rues de Montréal, soit environ 25 pour cent de la flotte normale. Il a admis que certains quartiers de la ville étaient paralysés.

On a signalé un "petit problème", durant quelque temps, sur la ligne numéro un du métro, en raison d'une panne électrique, de dire M. Hanigan. La panne a été réparée dès neuf heures du matin et le service normal a repris.

Les grévistes se sont réunis à 10 heures du matin pour obtenir un rapport transmis par les deux médiateurs spé-

ciaux nommés par le ministre Pierre-Marc Johnson du Travail.

En raison de la situation difficile du transport, les policiers ont permis aux automobilistes de stationner leurs véhicules sur les rues secondaires, mais continuent d'interdire les voies principales de circulation.

Sabotage et enquête

Selon M. Hanigan, les policiers enquêtent sur des incidents "très sérieux" survenus lundi matin, après que 2.200 employés d'entretien et de bureau aient abandonné le travail.

Ce débrayage a affecté environ un million d'usagers qui ont alors dû trouver un autre moyen de transport pour se rendre à leur travail. On prévoit de graves embouteillages durant la fin de semaine de la coupe Grey.

M. Hanigan a ajouté qu'il ne servait à rien de maintenir le service d'autobus puisque seulement 25 pour cent de ceux-ci ont pu franchir les piquets des employés d'entretien et sortir des garages.

Il a affirmé que les actes de sabotage étaient survenus alors qu'on avait subtilisé deux pièces d'équipement électrique dans le métro. Pour des raisons de "sécurité des usagers", on a alors décidé d'interrompre le service.



AUTO-STOP — Marguerite Racicot, une des nombreuses personnes qui utilisent régulièrement l'autobus et le métro, a dû se réduire hier matin à faire de l'auto-stop pour se rendre à son travail. Une fois de plus, de nombreuses personnes ont dû faire contre mauvaise fortune, bon coeur. (Téléphoto PC)

POUR LES JEUNES QUI VEULENT AFFRONTER L'HIVER



Tenue de promenade

2 pièces, pour fillettes, Futurama. 100% nylon imperméable, capuchon à même, chaude doublure en nylon piqué, teintes: jaune, rouge, bleu.

- Ages, 2 à 3X ans **\$55**
- 4 à 6X ans **\$58**
- 7 à 14 ans **\$68**
- 8 à 14 ans XT **\$78**

C'est aussi l'hiver pour vos bébés.

Ensembles de sortie

2 pièces, pour bébés, tenues qui se lavent à la machine, doublure piquée, glissière simple, mitaines et bottillons détachables, poignets en tricot. Teintes: bleu, jaune, rose. Ages: 12-18-24 mois.

- PRIX: **\$35**
- à **\$45**

Ratine de velours

Vêtements variés pour vos jeunes filles. 80% coton, 20% polyester, instruction pour le lavage. Modèles variés. Teintes: rouge, marine, vert, noir. Ages: 2 à 14 ans, 8 à 14 XT.

- Jupes: **\$11 à \$28**
- Pantalons: **\$12 à \$25**
- Gilets: **\$12 à \$25**
- Gauchos: **\$12 à \$22**
- Jumpers: **\$16 à \$25**
- Robes: **\$15 à \$40**

Ensembles deux pièces Gay Tog

100% nylon, imperméables, lavables à la machine, glissière pleine largeur, chaude doublure matelassée. Collet et poignets en tricot, capuchon à même. Teintes: marine, rust.

- Ages **PRIX:**
- 2 à 3X ans **\$54⁹⁹**
- 4 à 6X ans **\$59⁹⁹**
- 7 à 14 ans **\$62⁹⁹**

C'est aussi l'hiver pour les jeunes garçons.

Parkas ultra-chauds

Faits pour résister au climat canadien. 100% nylon, doublure en nylon matelassée, garnitures en peluche acrylique, glissière sous-patte pressionnée devant. Teintes: marine, vert.

- Ages **PRIX:**
- 4 à 6X ans **\$27**
- 8 à 16 ans **\$40**

Ratine de velours Mode et qualité

Pour vos garçons. Gilets et pantalons, 80% coton, 20% polyester, instruction pour le lavage, modèles variés. Teintes: rouge, marine, brun, noir.

- Gilets: **\$17 à \$19**
- 7 à 14 ans.
- Gilets: **\$14 à \$18**
- 2 à 6X ans.
- Pantalons: **\$16 à \$17**
- 2 à 6X ans.
- Pantalons: **\$21**
- 7 à 14 ans.



La Caisse d'Economie des travailleurs d'Alma offre un nouveau dépôt à terme

9%
POUR 3 MOIS

C'est aussi l'hiver pour nos jeunes.



406, RUE RACINE EST
CHICOUTIMI — TEL.: 543-1501

Participez au concours de la Valise Rouge de \$10,000.00, fin du concours, 3 décembre.

CJPM-TV

MARDI, 22 NOVEMBRE 1977

9.30 Fanfan Dédé	17.30 Parle parle, jase jase
10.00 A la bonne heure	18.30 Studio six
11.15 A votre service	19.00 Oscar et Félix
11.45 A tous les échos	19.30 Le jeu en vaut la chandelle
12.15 Les nouvelles du midi	20.00 Tic tac toc
12.30 Dîner chaud	20.30 Têtes d'affiche
13.00 Cinéma: "Enlèvement"	21.30 SWAT
15.00 Une heure avec vous	22.30 Les nouvelles T.V.A.
16.00 M. Tranquille	23.00 Dernière édition
16.30 Les nouveaux Tannants	23.10 Festival Georges Hamilton

MERCREDI, 23 NOVEMBRE 1977

9.30 Fanfan Dédé	19.00 La petite maison dans la prairie
10.00 A la bonne heure	20.00 Les M'faires
11.15 A votre service	20.30 Qui dit vrai?
11.45 A tous les échos	21.00 Hawaii 5-0
12.15 Les nouvelles du midi	22.00 Auto-patrouille
12.30 Dîner chaud	22.30 Les nouvelles T.V.A.
13.00 Cinéma: "La nuit est à nous"	23.00 Dernière édition
15.00 Une heure avec vous	23.10 Festival Georges Hamilton
16.00 M. Tranquille	"Quatre fiancées pour un mari"
16.30 Les nouveaux Tannants	
18.30 Studio six	

FILMS A CJPM

MARDI, 22 NOV.: 13h30

L'ENLEVEMENT (5) — E.-U. 1972. Drame policier de S. Rokey avec John Saxon, Barbara Parkins et Howard Duff. — Trois femmes sont enlevées et les ravisseurs réclament de leurs époux une rançon d'un million de dollars. — Variations plus ou moins originales sur un sujet conventionnel. Réalisation assez alerte. Interprétation dans la note. Film tourné pour la télévision.

MARDI, 22 NOV.: 23h10

LUMIERE SUR LA PIAZZA (4) — E.-U. 1972. Drame psychologique de G. Green avec Yvette Mimieux, Olivia de Havilland et George Hamilton. — Une touriste américaine s'inquiète d'une idylle entre sa fille, retardée mentalement, et un jeune Italien. — Début prometteur. Sentimentalité accentuée par moments. Superbes images de Florence. Interprétation nuancée.

CKRS-TV

MARDI, 22 NOVEMBRE

8.45 Laurel et Hardy	17.00 Cinéma de 5 heures
9.15 Passe-partout	"Deux nigauds chez Venus"
9.45 Oum le dauphin blanc	"Venus"
10.00 You-Hou	18.50 Au fil de l'actualité
10.15 Au jardin de Pierrot	19.00 Marcus Welby
10.30 Magazine-express	"La nature humaine"
11.00 Les trouvaillies de Clémence	20.00 Grand-papa
11.30 Au milieu du jour	20.30 Papa a raison
12.30 Les Coqueluches	"Le procès"
13.31 Téléjournal	21.00 Les As
13.36 Femme d'aujourd'hui	21.31 Télé-mag
14.31 Cinéma: "Le dimanche de la vie"	22.30 Téléjournal national, international et provincial
16.00 Bobino	22.55 Nouvelles du sport et météo
16.30 Picotine	23.05 Cinéma

MERCREDI, 23 NOVEMBRE

8.45 Sésame	17.00 Cinéma de 5 heures
9.15 Les 100 tours de Centour	"Le dénonciateur"
9.30 Les Orianiens	18.50 Au fil de l'actualité
9.45 Topino	19.00 Les Belles Histoires
10.00 La boîte à lettres	20.00 Jamais deux sans toi
10.15 Virginie	20.30 Retrospec
10.30 Magazine-express	21.01 Hors-séries
11.00 Les trouvaillies de Clémence	"Le coeur au ventre no 4"
11.30 Au milieu du jour	22.00 Consommateurs avertis
12.30 Les Coqueluches	22.30 Téléjournal national, international et provincial
13.31 Téléjournal	22.55 Nouvelles du sport
13.36 Femme d'aujourd'hui	23.10 Reflets d'un pays
14.31 Le temps de vivre	"Sherbrooke"
16.00 Bobino	00.07 Cinéma
16.30 Le grenier	"Les gants blancs du diable"

FILMS A CKRS

MARDI, 22 NOV.: 17h00

DEUX NIGAUDS CHEZ VENUS (5) — E.-U. 1953. Comédie de C. Lamont avec Bud Abbott, Lou Costello et Mari Blanchard. — Deux compères mettent involontairement en marche une fusée interplanétaire. — Ensemble inégal. Quelques gags mieux venus. Jeu bouffon des comédiens.

MARDI, 22 NOV.: 23h05

QUATRE JOURS EN NOVEMBRE (4) — E.-U. 1964. Film de montage de M. Stuart. — Récit des événements qui ont entouré la mort du président des Etats-Unis, J. F. Kennedy. — Reconstitution excellente. Choix intelligent effectué dans un abondant matériel visuel. Document historique objectif. — A.

CBJET

CANAL 5

MARDI, LE 22 NOVEMBRE

9.00 The Friendly Giant	16.30 Comin'up Rosie
9.15 Bonjour, Bon Jour	17.00 Science Magazine
9.30 Quebec School Telecast	17.30 All in the Family
9.45 Canadian School Telecast	18.00 The City at Six
10.00 Mr. Dressup	19.00 The Mary Tyler Moore Show
11.00 Sesame Street	19.30 Custard Pie
12.00 The Bob McLean Show	20.00 Happy Days
12.30 CBC News	20.30 René Simard
13.00 Tâtelatès	21.00 M.A.S.H.
13.30 Coronation Street	21.30 The Fifth Estate
14.00 The Edge of Night	22.30 Barney Miller
15.00 Take 30	23.00 The National
15.30 Celebrity Cooks	23.22 The City Tonight
16.00 Pencil Box	23.35 90 Minutes Live

MERCREDI, LE 23 NOVEMBRE

9.00 The Friendly Giant	16.30 Electric Co.
9.15 Bonjour, Bon Jour	17.00 Where the Sky Begins
9.30 Quebec School Telecast	17.30 All in the Family
9.45 Canadian School Telecast	18.00 The City at Six
10.00 Mr. Dressup	19.00 The Mary Tyler Moore Show
11.00 Sesame Street	19.30 Lapière
12.00 The Bob McLean Show	20.00 Fortunes
12.30 CBC News	20.30 Musicamera
13.00 Tâtelatès	21.30 The Canadian Monarchy
13.30 Magistrate's Court	22.30 The Watson Report
14.03 Ryan's Hope	23.00 The National
14.30 The Edge of Night	23.22 The City Tonight
15.00 Take 30	23.35 90 Minutes Live
15.30 Celebrity Cooks	
16.00 Homemade TV	

SUR LE CABLE

TECS TV CANAL 13

MARDI, 22 NOVEMBRE	MERCREDI, 23 NOVEMBRE
8.15 Contact	8.15 Contact
10.00 Arrière... Zoom sur le Québec	9.00 Cartes, petites annonces
12.30 Contact	12.00 Contact
12.30 A vrai dire	12.30 La prévention à votre service
13.00 Regard sur l'avenir	12.45 La photographie
13.30 Cartes, petites annonces	13.00 L'ère de l'unité
14.00 Ne jetez pas votre passé	17.30 Contact
17.30 Contact	18.00 Télé-sport
18.15 L'ère de l'unité	18.30 Sobriété, un art de vivre
19.30 La Sûreté du Québec	18.45 Les écrivains de chez nous
19.45 Toutes dimensions	19.00 Points de loi
20.00 Talents amateurs	19.30 Une famille d'accueil: c'est nous, c'est le voisin, c'est vous
20.00 Horizon Saguenay	20.00 ONF
22.00 Allocution du ministre fédéral des Finances, M. Jean Chrétien, à Chicoutimi.	21.00 Horizon Saguenay
	20.00 Colloque sur le projet de Loi 45 à l'U.Q.A.C.

RADIO QUEBEC CANAL 8

MARDI, LE 22 NOVEMBRE 1977	MERCREDI, LE 23 NOVEMBRE
13.00 Un p'tit coup de coeur - Athlétisme	13.00 Un p'tit coup de coeur - Les Marmittons - Le porc
13.30 Télé-ressources	14.00 Du coeur à l'ouvrage
14.30 La publicité au Québec - Le citoyen, l'Etat et le publicitaire	14.30 La science en question - Tant va l'eau à la cruche
15.00 Contact - René Lévesque en France	15.00 Survillie - Comme à la radio
18.30 Un p'tit coup de coeur - Marche	15.30 La maisonnée - L'animateur du soir
19.00 Les Marmittons - Le porc	16.00 Documents - La révolution mexicaine
19.30 Du coeur à l'ouvrage - Entraîneur d'athlètes	18.30 Un p'tit coup de coeur - Equitation
20.00 La science en question - Tant va l'eau à la cruche	19.00 Bonjour la vie - Conrad Hamelin
20.30 Survillie - Comme à la radio	19.30 Visage - Louis-Edmond
21.00 La maisonnée - L'animateur du soir	20.30 Chacun son tour - J'ai un beau métier
21.30 Documents - La révolution mexicaine	21.00 Moi, mes chansons - Jean-François Lamotte
	21.30 La tournée

CJBR-TV

MARDI, 22 NOVEMBRE 1977

9.15 Passe-partout	16.30 Picotine
9.45 Oum, le dauphin blanc	17.00 L'heure de pointe
10.00 You-Hou	18.00 Ce soir
10.15 Au jardin de Pierrot	18.30 Information régionale, locale et sportive
10.30 Magazine express	19.00 Walt Disney
11.00 Les trouvaillies de Clémence	20.00 Grand-papa
11.30 Dr Simon Locke	20.30 Vedettes en direct
12.00 Le monde en liberté	21.50 Les As
12.30 Les Coqueluches	22.00 Télé-mag
13.30 Téléjournal	22.30 Téléjournal
13.35 Femme d'aujourd'hui	23.00 Rencontres
14.30 Cinéma: "Le dimanche de la vie"	23.30 Propos et confidences
16.00 Bobino	00.00 Cinéma: "Brève rencontre à Paris"

MERCREDI, 23 NOVEMBRE 1977

9.15 Les 100 tours de Centour	17.00 L'heure de pointe
9.30 Les Orianiens	18.00 Ce soir
9.45 Topino	18.30 Information régionale, locale et sportive
10.00 La boîte à lettres	19.00 Les belles histoires
10.15 Virginie	20.00 Jamais deux sans toi
10.30 Magazine express	20.30 Retrospec
11.00 Les trouvaillies de Clémence	21.00 Hors-séries: "Le coeur au ventre"
11.30 Les grands-mères Mini-télé	22.00 Consommateurs avertis
12.30 Les Coqueluches	22.30 Téléjournal
13.30 Téléjournal	23.00 Reflets d'un pays
13.35 Femme d'aujourd'hui	00.00 Cinéma: "Les gants blancs du diable"
14.30 Le temps de vivre	
16.00 Bobino	
16.30 Le grenier	

CFCE-TV

CANAL 11

MARDI, 22 NOVEMBRE 1977

6.00 University of the Air	14.00 The Alan Hamel Show
6.30 Morning Exercises	15.00 Another World
7.00 Canada A.M.	16.00 The Pink Panther
9.00 Romper Room	16.30 Match Game '77
9.30 The Community	17.00 The Price is Right
10.00 Ed Allen	18.00 Pulse
10.30 The Joyce Davidson Show	19.00 Stars on Ice
11.00 The Art of Cooking	19.30 Laverne and Shirley
11.30 Rocket Robin Hood	20.00 Man from Atlantis
12.00 The Flintstones	21.00 Mulligan's Stew
12.30 It's your Move	22.00 Family
13.00 Definition	23.00 CTV National News
13.30 McGowan and Co.	23.21 Pulse
	00.00 The Twelve Midnight Movie

MERCREDI, 23 NOVEMBRE 1977

6.00 University of the Air	15.00 Another World
6.30 Morning Exercises	16.00 The Pink Panther
7.00 Canada A.M.	16.30 Match Game '77
9.00 Romper Room	17.00 The Price is Right
9.30 The Community	18.00 Pulse
10.00 Ed Allen	19.00 Front Page Feeney
10.30 The Joyce Davidson Show	19.30 Search and Rescue
11.00 The Art of Cooking	20.00 Eight is Enough
11.30 Rocket Robin Hood	21.00 Charlie's Angels
12.00 The Flintstones	22.00 Switch
12.30 It's your Move	23.00 News
13.00 Definition	23.21 Pulse
13.30 McGowan and Co.	00.00 The Twelve Midnight Movie
14.00 The Alan Hamel Show	

WEZF-TV

CANAL 7

MARDI, 22 NOVEMBRE 1977

7.00 Good Morning America	18.00 ABC News
9.00 PTL Club	18.30 Star Trek
11.00 Happy Days	19.30 Green Acres
11.30 Family Feud	20.00 Happy Days
12.00 The Better Sex	20.30 Laverne and Shirley
12.30 Ryan's Hope	21.00 Three's Company
13.00 All my Children	21.30 Soap
14.00 \$20,000 Pyramid	22.00 Family
14.30 One Life to Live	23.00 Green Acres
15.15 General Hospital	23.30 Tuesday Movie of the Week
16.00 The Edge of Night	
16.30 The Merv Griffin Show	

Sur le Canal 8, Radio Québec

MARDI, 22 novembre, 20h00, reprise mercredi, 14h30. LA SCIENCE EN QUESTION: "Tant va l'eau à la cruche". Au cours de cette émission, il sera question du recyclage des déchets.

MARDI, 22 novembre, 21h00. LA MAISONNÉE: "L'animateur du soir". Cette émission traite de la relation entre le mari et la femme pendant les trois années suivant leur séparation. Il y est aussi question de la relation qui existe entre le père et son fils.

Tel.: 545-1112. Disponible tous les services à Ville de Chicoutimi et Ville de Jonquière

ARTS ET SPECTACLES

Dès décembre

Margaret Trudeau sera la vedette d'un film canadien

MONTREAL (PC) — Margaret Trudeau, épouse séparée du premier ministre canadien, sera la vedette d'un film canadien dont la production débutera le 5 décembre prochain.

La nouvelle a été annoncée à Montréal par M. Robert Ménard de la compagnie Videofilm Productions Ltd.

Margaret ainsi que l'étoile de télévision britannique Patrick McGoohan ont déjà signé des contrats pour tenir les principaux rôles dans cette production qui aura pour titre "Kings and Desperate Men". (Les rois et les désespérés), un film de suspense au budget estimé à \$1.2 million.

A un journaliste qui lui demandait si Margaret Trudeau possédait des talents d'actrice, M. Ménard a répondu: "Oh oui, aucun problème".

Il a expliqué que le producteur et directeur du film, Alexis Kanner, de la compagnie Kiniversal Inc., avait pu apprécier les talents de Margaret lors d'une émission télévisée à Vancouver.

"Kanner a eu l'impression qu'elle pourrait devenir une grande actrice", de dire Ménard. "Vous pouvez aisément sentir ces choses".

Cachet

Le cachet que touchera Mme Trudeau pour tourner dans ce film demeure toutefois "un secret", a admis M. Ménard.

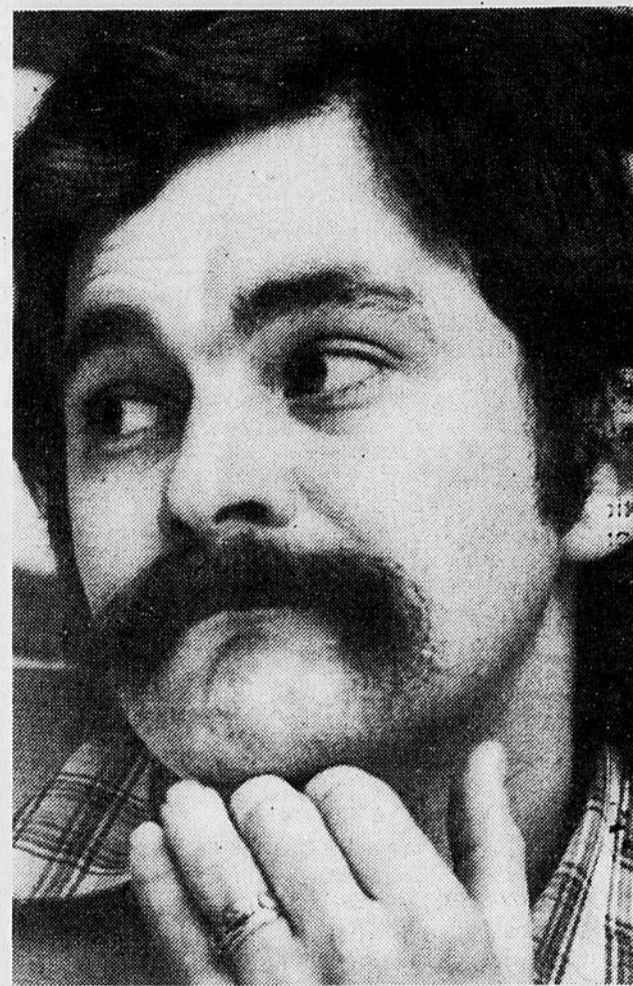
Bruce Dern, qui jouait le rôle du mari de Daisy dans le film "The Great Gatsby", et Andre Marcovice, un Américain d'origine italienne qui jouait aux côtés de Woody Allen dans "The Front", pourraient également apparaître au générique du film.

Le scénario, rédigé en grande partie par Edmund Ward de Grande-Bretagne, se veut un suspense.

L'histoire est celle d'un groupe de terroristes qui font le siège d'une station radiophonique et qui diffusent le procès "simulé" d'un juge et du système social.

Selon les producteurs, ce film contient "tous les éléments de la piraterie contemporaine et décrit la panique qui paralysa une métropole nord-américaine".

M. Ménard, qui est associé à la production, a révélé



que ce film sera financé entièrement par des Canadiens et qu'il s'agira "d'une oeuvre entièrement canadienne".

"Tous les acteurs de soutien seront des Canadiens et Margaret est elle-même une Canadienne".

On n'a pu obtenir les commentaires de Margaret qui vit à New York depuis sa séparation du premier ministre l'été dernier.

Paris

Prix littéraire Goncourt accordé à Didier Decoin

PARIS (AP) — Il aura fallu cinq tours de scrutin, au jury du Goncourt, pour couronner lundi matin "John l'Enfer" (Editions du Seuil), de Didier Decoin, par cinq voix contre cinq à l'Acadienne Antonine Maillet: "Les cordes-de-bois", (Grasset).

La double voix dont dispose le président Hervé Bazin a permis de faire la décision dans une élection où Patrick Modiano et Sébastien Japrisot notamment ont recueilli plusieurs suffrages.

Le succès de Didier Decoin ne constitue pas en fait une surprise. "John

l'Enfer" tenait, ces dernières semaines, la "cote" comme disent les parieurs. Il s'agit d'un très beau livre, d'une écriture tantôt ample, tantôt ramassée, dans lequel trois destins se tissent et se défont dans le cadre prestigieux de New York.

L'histoire du doux géant Cheyenne, John l'Enfer, de la sociologue Dorothy Kayne rendue momentanément aveugle à la suite d'un accident, et du Juif-Polonais Ashton Mysha, officier de marine marchande, qui vit à Manhattan son ultime exil, sert de contrepoint à une vision

pessimiste du destin de la mégalopole. New York se meurt, New York est condamné. John l'Enfer, laveur de carreaux indien, insensible au vertige, en pressant l'agonie en relevant, tel un M. Scrooge des grattes-ciel, les signes avant-coureurs d'une dégradation qui conduit aux catastrophes. Son regard plonge le ventre des orgueilleuses bâtisses: "Ceux d'en bas ne se rendent compte de rien, ils n'ont pas remarqué cette lente hémorragie qui vide un à un les buildings. John l'Enfersait que la mort, parfois, surgit dans le silence".

Né le 13 mars 1945, fils du cinéaste Henry Decoin, le lauréat a fait des études secondaires à Sainte-Croix de Neuilly, puis supérieures en faculté de droit et de lettres. En 1963, il monte une comédie dont il est l'auteur: "Soyez un ange", et l'année suivante il débute dans le journalisme, à France-Soir.

Il participe aussi avec son père à divers tournages. Plus tard, au Figaro, il collabore à la page parisienne sous la direction de Philippe Bouvard, avant de travailler à Europe no 1 en tant que réalisateur, à la France Catholique, comme reporter, et comme auteur d'enquêtes historiques pour Radio-Monte-Carlo. Il s'occupe en outre, à titre bénévole, de théâtre amateur pour la jeunesse rurale, et pratique le tir à l'arc. "John l'Enfer" est le dixième roman d'une oeuvre marquée en particulier par "Abraham de Brooklyn" (1971) et "Un policeman" (1975).

Le Renaudot
C'est au second tour de scrutin que le prix Renaudot a été attribué à Anthony Bonduelle pour "Les combattants du petit bonheur" (La Table Ronde).

Orchestre

Composition de Borodine

TORONTO (PC) — L'Orchestre symphonique de Toronto a terminé l'enregistrement des oeuvres du compositeur russe Aleksandr Borodine et les deux microsillons viennent d'être mis en vente par Columbia.

C'est la première fois au monde, croit-on, qu'un orchestre enregistre la musique du Prince Igor. L'orchestre est dirigé par Andrew Davis. Comme les disques sont destinés au marché international, les notes explicatives sont rédigées en trois langues: anglais, français et allemand.

L'enregistrement a été fait par Massey Hall, de Columbia, qui a travaillé dans le passé avec Glenn Gould, Murray Perahia, Power Biggs, Isaac Stern, Leopold Stokowski, Eugene Ormandy, George Szell et Pierre Boulez.

Borodine est un chimiste né à Saint-Petersbourg en 1833. Il aimait dire qu'il ne faisait de la musique que le dimanche, mais ce fut l'un des grands compositeurs de son époque.

CINEMA

ALMA Semaine du 18 au 24 novembre inclusivement: "Ilsa la tigresse de Sibérie" — "La grande partouze".	DOLBEAU Semaine du 18 au 24 novembre inclusivement: "L'enfant" — "L'incorrigible".	Centre Semaine du 18 au 24 novembre inclusivement: "Dynamite Express".
Théâtre Alma Semaine du 18 au 24 novembre inclusivement: "Ilsa la tigresse de Sibérie" — "La grande partouze".	Imperial Semaine du 18 au 24 novembre inclusivement: "Godzilla contre la chose" — "Les rescapés du futur" — "Virages".	Elysee Semaine du 18 au 24 novembre inclusivement: "La grande partouze" — "Ilsa la tigresse de Sibérie".
Canadien Semaine du 18 au 24 novembre inclusivement: "Dynamite Express" — "La police à les mains liées".	CINEMAS PLACE DU ROYAUME Semaine du 18 au 24 novembre inclusivement: "Ti-Cul Tougas" — "El topo".	Météor Semaine du 18 au 24 novembre inclusivement: "Les douze travaux d'Astérix".

Conseil de la CFIB

En vue de façonner l'avenir du Canada

KINGSTON, Ont. (PC) — Ce sont les forces internationales à l'oeuvre qui vont, plus que le Québec, façonner l'avenir du Canada, a déclaré hier M. John Bullock, président de la Canadian Federation of Independent Business, dans un discours prononcé devant l'Association des étudiants de la faculté de commerce de l'Université Queen's.

Quel que soit le cours que suivra le Québec, ce sont ces forces économiques et sociales qui vont façonner un Canada plus décentralisé et régionalement plus autarcique.

"Seule une infime partie de la marche de la province vers l'indépendance est d'ordre lin-

guistique et culturel, a dit l'orateur.

"Les forces principales qui agissent sur l'évolution de la province sont, en fait, globales et non linguistiques. Par la suite, comme nous pourrions le constater, ces mêmes forces se manifesteront dans les régions extérieures au Québec."

M. Bulloch, dont l'organisation groupe quelque 46,000 entreprises du Canada, s'est dit opposé à l'indépendance du Québec. Il a cependant ajouté:

"Tous les Canadiens doivent regarder la réalité en face et comprendre qu'une certaine forme d'indépendance constitue un préalable à la solution du problème

de l'aliénation dans toutes les parties du Canada, y compris le Québec."

De l'avis de l'orateur, quatre courants internationaux vont déboucher sur une décentralisation du pouvoir économique et politique au Canada: le transfert des emplois du monde occidental aux pays en voie de développement, le renchérissement du coût de l'énergie, les changements technologiques et les problèmes sociaux engendrés par le ralentissement de la croissance.

"Nous pouvons lire l'avenir maintenant si nous sommes prêts à faire abstraction de nos préoccupations concernant l'unité nationale", a dit M. Bulloch.

Alberta

Cardinal compte défendre sa position face à l'AIA

OTTAWA (PC) — De puissantes pressions sont exercées sur le ministre fédéral des Affaires indiennes, M. Hugh Faulkner, par l'Association des Indiens de l'Alberta — AIA — qui exige la révocation de M. Harold Cardinal, directeur fédéral des Affaires indiennes en Alberta depuis février dernier.

M. Cardinal est âgé de 32 ans. Avant d'être nommé à ce poste il avait été pendant neuf ans chef de l'AIA. Celle-ci lui reproche maintenant de ne l'avoir pas consultée avant de réorganiser les services albertains du ministère.

L'AIA est la plus puissante organisation indienne de la province et une des plus influentes du Canada. Elle exige que M. Cardinal soit démis de ses fonctions ou déplacé ailleurs.

Selon les observateurs, M. Faulkner se trouve dans une situation d'autant plus délicate que M. Cardinal refuse de céder. Il compte défendre sa position et sa crédibilité.

M. Joe Dion, président de l'AIA s'est refusé à toute discussion de la question au téléphone. Un de ses secrétaires a fait savoir qu'il pourrait faire une déclaration plus tard.

Dans son conflit avec M. Cardinal, M. Dion peut compter sur l'appui massif des Indiens Stony, de Morley, en Alberta, dont le chef, John Snow, a dit de Cardinal qu'il était le pire directeur que la province ait eu depuis 100 ans.

En septembre, 42 chefs de réserves de l'Alberta avaient demandé à Cardinal de démissionner de son poste de président de l'Indian Oil Sands Corp. Cette entreprise appartient à l'AIA par accord avec Ottawa, qui a voulu ainsi permettre aux Indiens de tirer profit des sables bitumineux de l'Alberta.

M. Faulkner a récemment eu des entretiens avec des délégués de l'AIA. Il leur a dit que la situation de Cardinal était grave. Il a promis d'arranger les choses, mais a demandé qu'on lui en donne le temps.

Quant à M. Cardinal, il semble qu'il ne soit pas au bout de son rouleau. Il est considéré comme un des principaux représentants des Indiens du Canada et il serait encore capable de mobiliser des appuis massifs parmi les Indiens.

Projets conjoints éventuels entre le Canada et le Mexique

OTTAWA (PC) — Le Mexique est impatient de faire des affaires avec le Canada, entre autres dans la construction d'un gazoduc de \$1 milliard dans ce pays d'Amérique latine.

Telle est la déclaration qu'a faite le secrétaire des Affaires étrangères du Mexique, M. Santiago Roel Garcia, lundi à Ottawa, au cours d'un entretien avec les journalistes.

M. Garcia a dit que son pays est désireux de participer avec les Canadiens à la construction d'un gazoduc qui acheminerait le gaz vers le nord du Mexique et peut-être vers les Etats-Unis.

Il entrevoit la participation canadienne dans la fourniture de compresseurs et de tuyaux.

M. Garcia et la délégation mexicaine doivent s'entretenir avec le ministre canadien des Affaires extérieures, M. Don Jamieson, et d'autres ministres du cabinet fédéral.

Il s'agit de la troisième réunion ministérielle conjointe entre nos deux pays depuis 1968. La délégation mexicaine se trouvait à Toronto durant le week-end; elle a visité la centrale nucléaire de l'Hydro-Ontario à Pickering.

Les Mexicains se rendront à Montréal, mercredi, où ils rencontreront des hommes d'affaires et le maire de la ville, M. Jean Drapeau, avant de retourner dans leur pays.

A l'issue de la séance d'ouverture de la réunion ministérielle conjointe, M. Garcia a exprimé le désir d'accroître les relations entre nos deux pays. Depuis plusieurs années existe un manque de communication.

Mais il ne suffit pas de mieux se connaître, a-t-il dit. "Il vaut mieux faire des affaires."

M. Garcia a noté que le Canada se classait deuxième après les Etats-Unis dans l'envoi de tou-

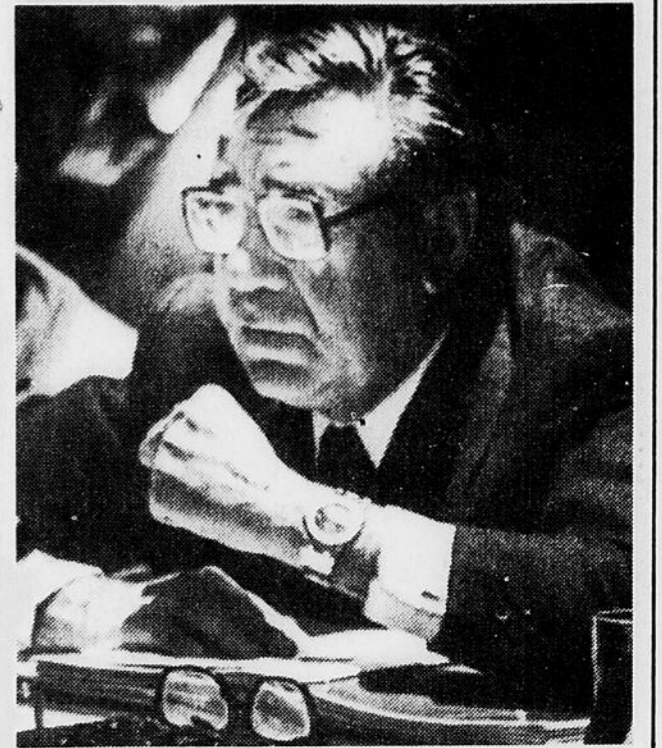
ristes au Mexique.

Lundi, il a exposé aux autorités canadiennes les progrès de l'industrie mexicaine des hydrocarbures dont les réserves de pétrole vérifiées atteignent déjà 17 milliards de barils.

"Nous pouvons explorer les possibilités dans les secteurs pétrolier et pétrochimique", a précisé le ministre mexicain.

Les autorités du ministère du Commerce ont déclaré que l'industrie canadienne a déjà fait des offres pour la fourniture d'équipement pétrolier se chiffant à \$100 millions. Le Mexique, en raison de la floraison de son industrie des hydrocarbures, serait moins intéressé qu'auparavant à l'énergie nucléaire.

Toutefois, a dit M. Garcia, le Mexique pourrait s'intéresser aux réacteurs nucléaires canadiens pour répondre à ses besoins énergétiques à long terme.



MEXIQUE — Le ministre des Affaires étrangères du Mexique, Santiago Roel Garcia a fait connaître avec force et gestes la position de son pays quant aux projets conjoints que ce dernier entend mener avec le Canada. (Telephoto PC)

Fumer

Qu'est-ce que vous pouvez y faire?



Combien de fois vous êtes-vous posé cette question? Trop de fois à votre goût? Et évidemment, sans trouver de réponse satisfaisante.

C'est peut-être que dans le fin fond, vous ne voulez pas abandonner la cigarette. Parce que vous aimez fumer. Tout simplement.

Mais la fameuse

question vous chicotte toujours. Alors si vous n'êtes pas prêt à vous passer de ce petit plaisir, voici un petit conseil d'ami. Essayez donc la Vantage.

La Vantage vous offre toute la riche saveur des tabacs de Virginie. Et entre nous, c'est pour ça qu'on fume: la saveur. Mais ce qui rend la Vantage encore plus intéressante, c'est son filtre unique. Il laisse passer tout le goût que vous attendez d'une cigarette et ne filtre efficacement que ce qui doit être filtré.

Mais ne vous y trompez pas: la Vantage se fume bien. Même si son filtre est très efficace, vous n'avez pas à faire d'effort à chaque bouffée. Vous n'avez qu'à savourer.

Une saveur riche, un filtre sans pareil et le plaisir de fumer qui reste intact: que demander de plus à une cigarette.

Vantage, c'est peut-être la solution.

Essayez-en un paquet. Vous verrez bien.

LES CINÉMAS FRANCE FILM

EN MEMOIRE DU GRAND MAITRE

la vie fantastique de **BRUCE LEE** 1940-1973

AUSSÍ **LA CHARGE DES DIABLES**

capitol 77 rue RACINE E. CHICOUTIMI 543 3097

2e film en couleur 18 ANS Adultes

DE TEMPS EN TEMPS ARRIVE UN FILM IMPOSSIBLE A DECRIRE OU A ILLUSTRER

la GRANDE PARTOUZE — EN EST UN!

cartier élysée alma 77 rue RACINE E. CHICOUTIMI 543 3097

Vous pouvez bien vous dire "CE N'EST QU'UN FILM" mais ça n'aidera pas!

LE DERNIER ARRET DU TRAIN DE NUIT

Plus 2e grand film en Couleur dans chaque Cinéma

place de **royaume 1** **bellevue**

77 rue RACINE E. CHICOUTIMI 543 3097

V.F. de "DIXIE DYNAMITE" POUR TOUS

DYNAMITE EXPRESS

Plus 2e grand film en Couleur dans chaque Cinéma

place de **royaume 2**

centre **canadien**

142 rue ST-JEAN 543 3097

UN GRAND SUSPENSE de **JEAN-CLAUDE LORD** 14 ANS

PANIQUE

place de **royaume 3** **LE RETOUR DU GRAND BLOIS**

142 rue ST-JEAN 543 3097

LUN. à JEU. 7hrs.30 PM. 18 ANS Adultes

THE MAIDS

VOUS N'AVEZ ENCORE RIEN VU!... AUSSI **THE WIFE**

impérial 120 rue PRICE D. CHICOUTIMI 543 5465

Unis pour la première fois 18 ANS Adultes

Adolescentes devant le plaisir

Le Sexe Qui Parle

saguenay 430 rue LEON LA BARE 544 4611

ECONOMISEZ tous les jours avec les **Prix d'escompte** provibec

FILET DE MORUE
 CONGELE "BOOTH"
 BOITE 1 LIVRE
99¢
 SUPER VALEUR

GRAISSE "DOMESTIC"
 FORMAT 3 LIVRES
 1/2 LB GRATIS
\$1.59
 SUPER VALEUR

LIQUEUR "PEPSI-COLA"
 BOUTEILLE 26 ONCES
29¢
 SUPER VALEUR

Viandes à "Prix d'Escompte"
JAMBON DEMI-COTTAGE
 "C.C.S." LA LIVRE
\$1.39
 SUPER VALEUR

- Rôti fesse de veau congelé** 1.59
SANS OS, LA LIVRE
- Veau haché frais** .99
LA LIVRE
- Bologna demi ou entier** .59
"C.C.S.", LA LIVRE
- Saucisses fumées "C.C.S."** .79
PAQUET 16 ONCES
- Cretons "Maison" frais** 1.49
BOITE 14 ONCES
- Saucisses fraîches "Maison"** .93
LA LIVRE
- Tête fromagée "Maison"** .83
CONTENANT 10 ONCES



Chez Provibec on s'occupe de vous

Faites des économies pour votre prochain Noël avec notre plan...
CERTIFICATS DE NOEL 1977
 EN VENTE EN TOUT TEMPS A: **\$1.00** CHACUN
 Votre argent est déposée dans un compte en fiducie.

Le choix est GRAND et vous économisez avec les produits Provigo!

- Sauce B.B.Q. "Provigo"** .23
L'ENVELOPPE
- Riz "Provigo"** .88
GRAINS EXTRA-LONGS, BOITE 2 LIVRES
- Papier aluminium** .48
"PROVIGO", ROULEAU 12" X 25'
- Détergent liquide** .74
"PROVIGO", CITRON, BOUT. 24 ONCES
- ANANAS TRANCHES** 60¢
"PROVIGO" BOITE 19 ONCES
- Patates frites "Provigo"** .64
CONGEELES DROITES, SAC 2 LIVRES

Fruits et Légumes
 Frais à "Prix d'Escompte"
POMMES DE TERRE 99¢
 CULTURE DU QUEBEC
 SUPER VALEUR
 SAC 20 LIVRES

- Pamplemousses** 8 pour .89
EN CELLO, BLANCS, FLORIDE, GR. 48
- Pommes "Golden"** .39
EXTRA FANCY, GROSSEUR: 125, LA LB
- Concombres frais** 2 pour .49
"ETATS-UNIS", GROSSEUR: 24
- Radis frais** .20
"ETATS-UNIS", CELLO 6 ONCES

- Biscuits Graham** "CHRISTIE" FORMAT 400 GR 1.69
- Biscuits "Lido"** GOGLU FORMAT 28 ONCES .99
- Chocolats "Lowney"** ASSORTIS CELLO 8 ONCES 1.19
- Hotchos** FRIVOLITES AU FROMAGE, 5 OZ AMUSE-GUEULE, 6 ONCES .80
- Margarine dure** "FLEISCHMAN" FORMAT 2 LIVRES 1.95
- Margarine molle** "LACTANTIA" FORMAT 1 LIVRE .85
- Fromage "Kraft"** SINGLE 8 TRANCHES PAQUET 8 ONCES .83
- Aliments bébés** "HEINZ", TAMISES JARRE 4 1/2 OZ .23
- Aliments bébés** "HEINZ" JUNIOR JARRE 8 ONCES .31
- Jus de tomates "Libby"** BOITE 10 ONCES FANTAISIES, ZIP-TOP .27
- Sauce aux pommes** "SCOTIAN GOLD" BOITE 19 ONCES .43
- Pois verts "Idéal"** ASSORTIS DE CHOIX BOITE 10 ONCES .30
- Ragoût** BOULETTES, PATATES RONDES "CORDON-BLEU", BOITE 15 ONCES .73
- Ketchup "Habitant"** ROUGE BOUT. 24 ONCES 1.27
- Sauce "St-Hubert"** B.B.Q., HOT-CHICKEN L'ENVELOPPE .31
- Olives "McLarens"** FARCIES I.P. MANZ JARRE 15 ONCES 1.42
- Soupe "Aylmer"** CREME DE CELERI OU POULET TOMATE, RIZ, BTE 10 OZ .28
- Raisins "Jaffa"** CELLO 32 ONCES 1.90
- Mélanges** "ROBIN HOOD" CELEBRATION BLANC OU CHOCOLAT, ENV. 9 OZ .35
- Farine "Robin Hood"** SAC DE PAPIER 25 LIVRES 4.47
- Pouding "Royal"** INSTANTANE, SAV. ASST. BOITE 3 1/4 ONCES .34
- Mélasse "Grandma"** CONTENANT 1.35 KILO 1.17
- Gruau "Robin Hood"** PRE-CUIT BOITE 13 ONCES .62
- Nourriture pour chats** "DR BALLARD" ASST. 15 ONCES .32
- Papier de toilette** "DELSEY" COUL. ASST. POT. 4 ROL. 1.23
- Eau de javel "Javex"** CONTENANT 128 ONCES 1.06
- Savon "Lux"** REGULIER, COULEURS ASST. PAQUET 3 BARRES .86
- Poli à planchers** "FUTURE JOHNSON" CONTENANT 27 OZ 2.25
- Gants** "MARIGOLD" NEW STYLE, PETIT MOYEN OU LARGE, LA PAIRE 1.50
- Crème "Noxzéma"** JARRE 170 MILLILITRES 1.65
- Serviettes** SANITAIRES "MODESS" REGULIERES, BOITE DE 12 .85
- Mini-serviettes** "STAYFREE" BOITE DE 10 .76
- Pâte à dents "Crest"** REGULIER TUBE DE 100 ML 1.24

POUR TOUT PROBLEME AYANT TRAIT A L'ALIMENTATION CONSULTEZ
Soeur Berthe notre experte
 S.V.P. veuillez adresser toute correspondance à:
 Les conseils pratiques de Soeur Berthe
 Case postale 130
 Succursale Bourassa
 Montréal, Qué., Canada
 H2C 3E9

provibec

PAGE PUBLICITAIRE POUR LA SEMAINE DU 21 AU 26 NOVEMBRE 1977. LES PRIX DES DENREES FRAICHES SONT SUJETS AUX FLUCTUATIONS DU MARCHÉ.

VOICI VOS EPICIERIS PROVIBEC

- Les Ent. E. Tremblay Inc.** 445 St-Jude's St, Alma
- Marché Général Inc.** 1415 du Manoir, Isle Malgou
- Saguenay Store Evt.** 750 rue Price, Alma
- Placide Colford** 219 La Sable, Arvida
- Marché Bouchard** 244 Racine, Rivière
- Camille Gagné** 1025 rue Boyer, Baguville
- Marché Sirois** 15, 2e Avenue, Forestville
- Marché E.L.T.** 455 Victoria, Baguville
- Marché Tremblay Ent.** 86 rue Principale, Chambard
- Léon Bélanger** 942 Bailly, Chicoutimi
- Welfie Côté** 439 Racine E., Chicoutimi
- Gérard Charost** 452 Frodène, Chicoutimi
- Fortin & Mèrette** Rivière du Moulin
- Arthur P. Drolet** Lac Bouchette
- Camille Desbiens** 803 Hébert, Desbiens
- Laurier Guérin** 303 Turgeon, N.-D. Hebertville
- Marché Provibec** Biv. Gerald Harvey, Jonquière
- J-Edmond Maltais** 490 St Jacques, Jonquière
- Marcel Bouchard** 70 Cabot, Kenogami
- Raymond Bouchard** 86 rue St-Famille, Kenogami
- Epicierie D. H. Inc** 87 Gauthier, Larouche
- Jacques Savard** 53 Dequen, Mistassini
- Victor Bouthanne** 400 St Cyrille, Normandin
- Marcel Hudon** N-Dame de la Dore
- A. Simard & Fils** Blvd. de la Base, Port Alfred
- Marché Banco Ltée** 477 Simard, St-Ambroise
- Marché Banco No-3** 37 St-Joseph, St-Coeur de Marie
- Fernand Tremblay** St David de Falardeau
- Gérard & Fils** 242 Boulevard, St-François
- Raymond Prime** Ste Hedwige, Ste-Luce-de-Beauce
- Eddy Laviole** 20 A Blvd. St-Jean, Arvida
- Côté & Frères** 47 St-André, St-Jerôme
- Charles Régier** 33 St-Georges, St-Jerôme
- L. Lamoignon & Fils Ltée** 169 Principale, St-Léon
- Florent Lachance** 574 Principale, St-Pierre
- Paul Barbeau** 745 Wolfe, St-Thomas
- Boucherie Moderne** Châteauguay-Ostend
- J. H. Boulianne** 63 St-Marcellin, Escumacoin